



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF

Administration fédérale des contributions AFC
Division principale de l'impôt fédéral direct,
de l'impôt anticipé et des droits de timbre

Berne, février 2023

Directive technique

Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers

Historique des modifications

Date	Modifications
19.09.2017	Version initiale
11.10.2017	Chiffre 5.3.2 : Le MessageRefId ne doit pas dépasser 170 caractères Chiffre 5.3.5, 5.3.11 : Corrections du texte Chiffre 7.1.1 : Un caractère qui n'est pas permis a été enlevé de l'exemple XML
01.11.2017	Chiffre 3.4 : Nouveau chiffre
03.01.2018	Chiffre 5.3.4 : Ajout explicatif concernant les Trustee-Documented-Trusts
05.04.2018	Chiffre 2.1.2, 4.1: Modification du lien Chiffre 5 : Nouvelle note Chiffre 5.2 : Modification du texte Chiffre 5.3.5, 5.3.11 : Modifications relatives aux déclarations test
12.06.2018	Chiffre 5.3.9 : Ajout de la règle de validation 70012 Chiffre 7.1 : Modification des exemples
15.05.2019	Document complet: Adaptations dues à la migration de AFC SuisseTax à myTaxWorld Document complet: Adaptations concernant la procédure pour les messages de test Chiffre 2.2.1 : Modification du lien Chiffre 5.2 : Nouvelle note sur la signature du XML
09.04.2020	Document complet: Adaptations dues à la migration de myTaxWorld au portail
09.07.2020	Document complet : Adaptations dues au changement au schéma CRS-XML 2.0
17.02.2021	Chiffres 5.3.1 et 7.1 : Adaptation du Header XML des exemples au schéma CRS-XML 2.0
01.06.2021	Chiffre 5.3.5 : Adaptation des descriptions de validation
17.02.2023	Chiffre 5.3.8, 5.3.9, 5.3.10 : Ajout de la règle de validation 98204

Table des matières

1	Introduction	8
1.1	Objet	8
1.2	Public cible	8
1.3	Lien avec la directive matérielle.....	8
1.4	Bases de la norme EAR	8
1.4.1	Bases internationales	8
1.4.2	Bases nationales	9
2	Processus	10
2.1	Processus uniques	10
2.1.1	Activation d'un État partenaire.....	10
2.1.2	Inscription.....	10
2.1.3	Radiation.....	10
2.2	Processus récurrents annuellement	11
2.2.1	Transmission des données.....	11
2.2.2	Rappel concernant la remise des données.....	11
3	Sécurité et protection des données	12
3.1	Sécurité des données.....	12
3.2	Protection des données.....	12
3.3	Chiffrer les données	12
3.4	Intégrité des données.....	13
4	Remise des données.....	14
4.1	Transmission des données EAR	14
4.1.1	Téléchargement d'un fichier XML.....	14
4.1.2	Saisie manuelle des données.....	14
4.1.3	Transmission de données M2M	15
4.2	Obligation de déclaration et confirmation de la transmission des données.....	15
5	Schéma XML NCD de l'OCDE	16
5.1	Validation du fichier	16
5.2	Validation du schéma	16
5.3	Validation étendue.....	17
5.3.1	CRS_OECD	17

5.3.2	Message Header (en-tête du message)	17
5.3.3	CrsBody (corps de la NCD).....	20
5.3.4	ReportingFI (IF déclarante)	21
5.3.5	ReportingFI.DocSpec	21
5.3.6	ReportingGroup (groupe déclarant).....	23
5.3.7	AccountReport (déclaration sur le compte).....	24
5.3.8	AccountHolder Individual (titulaire du compte: personne physique).....	25
5.3.9	AccountHolder Organisation (titulaire du compte: entité).....	27
5.3.10	ControllingPerson (personne détenant le contrôle).....	28
5.3.11	AccountReport.DocSpec	30
6	Séries de déclarations (annulations / corrections)	33
6.1	Nouvelles déclarations	33
6.2	Annulation intégrale d'une déclaration.....	33
6.3	Messages de correction	33
6.3.1	Principes	33
6.3.2	Structure d'un message de correction	33
6.3.3	Séries de corrections.....	34
6.4	Exemples	34
6.4.1	Correction d'un AccountReport	34
6.4.2	Correction d'un sous-élément dans un AccountReport.....	36
6.4.3	Suppression d'un sous-élément dans un AccountReport	37
6.4.4	Ajout d'un sous-élément dans un AccountReport	38
6.4.5	Suppression d'un AccountReport	38
6.4.6	Ajout d'AccountReports pour une IF existante.....	39
6.4.7	Réinitialisation d'une suppression	40
6.4.8	Déclaration «néant»	41
7	Annexe.....	43
7.1	Exemples XML	43
7.1.1	Nouvelle déclaration.....	43
7.1.2	Deuxième nouvelle déclaration	45
7.1.3	Message de correction	47
7.1.4	Message d'annulation	49

7.1.5	Déclaration «néant»	51
7.2	Caractères permis	51

Abréviations

AFC	Administration fédérale des contributions
al.	Alinéa
art.	Article
c.-à-d.	C'est-à-dire
cf.	Confer
ch.	Chiffre
CHF	Franc suisse
CRS	Common Reporting Standard; cf. également NCD
CSR	Certificate Signing Request
EAR	Échange automatique de renseignements en matière fiscale
ENF	Entité non financière
État partenaire	État ou territoire avec lequel la Suisse convient d'introduire l'EAR
Guide	Guide de l'OCDE sur la mise en œuvre de la NCD (Standard for Automatic Exchange of Financial Information in Tax Matters: Implementation Handbook)
IBAN	International Bank Account Number; numéro de compte international normalisé
IDE	Numéro d'identification des entreprises
IF	Institution financière
Inbound	Renseignements reçus des États partenaires
ISIN	International Securities Information Number; numéro d'identification international des valeurs mobilières
IV	Initialization Vector
LEAR	Loi fédérale du 18 décembre 2015 sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale (RS 653.1)
let.	Lettre
M2M	Machine to machine; communication entre serveurs
MCAA	Multilateral Competent Authority Agreement; accord multilatéral entre autorités compétentes
NCD	Norme commune de déclaration; cf. également CRS
NIF	Numéro d'identification fiscale; cf. également TIN
NPA	Numéro postal d'acheminement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEAR	Ordonnance du 23 novembre 2016 sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale (RS 653.11)
Outbound	Renseignements fournis par la Suisse
p.	Page
p. ex.	Par exemple
RFC	Request for Comments
SIPD	Sécurité de l'information et protection des données
TIN	Taxpayer Identification Number; cf. également NIF
UUID	Universally Unique Identifier; identifiant universel unique
XML	Extensible Markup Language; langage de balisage extensible
XML NCD	Schéma XML basé sur la NCD
y c.	Y compris

Références

N°	Document ou lien
[1]	Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, seconde édition du 27 mars 2017 http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/taxation/norme-d-echange-automatique-de-renseignement-relatifs-aux-comptes-financiers-en-matiere-fiscale-seconde-edition_9789264222090-fr#.WWMttuSQyHs
[2]	Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, Norme commune de déclaration et de diligence raisonnable (NCD), traduction française du 4 avril 2014 http://www.oecd.org/fr/ctp/echange-de-renseignements-fiscaux/echange-automatique-de-renseignement-norme-commune-de-declaration.pdf
[3]	Garantir la confidentialité, Le guide de l'OCDE sur la protection des échanges de renseignements à des fins fiscales http://www.oecd.org/fr/ctp/echange-de-renseignements-fiscaux/garantir-la-confidentialite.htm
[4]	Guide CRS de l'OCDE http://www.oecd.org/ctp/exchange-of-tax-information/implementation-handbook-standard-for-automatic-exchange-of-financial-account-information-in-tax-matters.htm
[5]	Portail de l'OCDE sur l'échange automatique de renseignements http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/
[6]	Common Reporting Standard Status Message XML Schema: User Guide for Tax Administrations http://www.oecd.org/tax/exchange-of-tax-information/common-reporting-standard-status-message-xml-schema-user-guide-for-tax-administrations.htm
[7]	Guide d'utilisation NCD et schéma XML http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/common-reporting-standard/schema-and-user-guide/#d.en.345315
[8]	Directive «Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers- Norme commune de déclaration », AFC, 23 janvier 2019 (directive matérielle) https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/internationales-steuerrecht/fachinformationen/aia/publikationen/wegleitung.html

Formulation non sexiste

Afin de faciliter la lecture, seul le masculin générique est utilisé. Il se réfère tant aux hommes qu'aux femmes.

1 Introduction

1.1 Objet

La présente directive décrit et précise les procédures et les processus inhérents aux IF suisses et à l'AFC lors de la mise en œuvre technique de l'EAR.

1.2 Public cible

La présente directive s'adresse aux IF suisses déclarantes.

1.3 Lien avec la directive matérielle

La directive matérielle [8] s'adresse également aux IF suisses. Elle décrit et précise les obligations de ces dernières qui découlent de la norme internationale d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale (norme EAR; cf. ch. 1.4). Rédigée d'un point de vue matériel, elle traite notamment les questions suivantes:

- Qui sont les IF déclarantes?
- Quels comptes financiers sont déclarables?
- Comment les obligations de diligence raisonnable doivent-elles être appliquées?

De manière générale, la directive matérielle cède la place à la directive technique dès qu'il s'agit de la mise en œuvre technique de la norme EAR. Les questions suivantes, notamment, sont concernées:

- Comment une IF doit-elle s'enregistrer auprès de l'AFC en vue de l'EAR?
- Comment les données EAR sont-elles livrées à l'AFC?

Pour éviter les doublons, le présent document renvoie à la directive matérielle si cela est opportun.

1.4 Bases de la norme EAR

1.4.1 Bases internationales

En 2014, le Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a approuvé la norme EAR, qui prévoit que certaines institutions financières, certains instruments de placement collectif et certaines sociétés d'assurance collectent des renseignements financiers relatifs à leurs clients ayant une résidence fiscale à l'étranger. Ces renseignements comprennent tous les types de revenus de capitaux ainsi que le solde des comptes. Ils sont transmis automatiquement, en règle générale une fois par an, à l'autorité fiscale nationale, qui les transfère à l'autorité étrangère compétente pour le client concerné. Cette transparence vise à éviter que du substrat fiscal n'échappe au fisc d'un pays par sa dissimulation à l'étranger.

La norme EAR est composée des éléments suivants:

- un modèle d'accord entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales internationales (modèle d'accord): cet accord définit quels renseignements doivent être échangés entre les États contractants et règle les modalités de l'échange (en particulier le moment et la forme de la transmission);

- la Norme commune de déclaration et de diligence raisonnable concernant les renseignements relatifs aux comptes financiers (Norme commune de déclaration, NCD), qui fixe en détail qui doit collecter quels renseignements sur quels comptes;
- des commentaires apportant des précisions sur le modèle d'accord et sur la NCD;
- des prescriptions en matière de solutions informatiques, visant à garantir l'uniformité des formats utilisés aux fins de l'EAR et à faciliter ainsi la collecte et l'analyse des données. Ces prescriptions fixent en outre les normes minimales auxquelles doivent répondre la transmission et la sécurité des données.

1.4.2 Bases nationales

En vue de l'introduction de la norme EAR, l'Assemblée fédérale a adopté le 18 décembre 2015 la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (Convention) ainsi que l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (*Multilateral Competent Authority Agreement*, MCAA), en même temps que la loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale (LEAR). Les bases légales de l'EAR ont ainsi été posées. L'ordonnance sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale (OEAR) comprend les dispositions d'exécution de la LEAR.

2 Processus

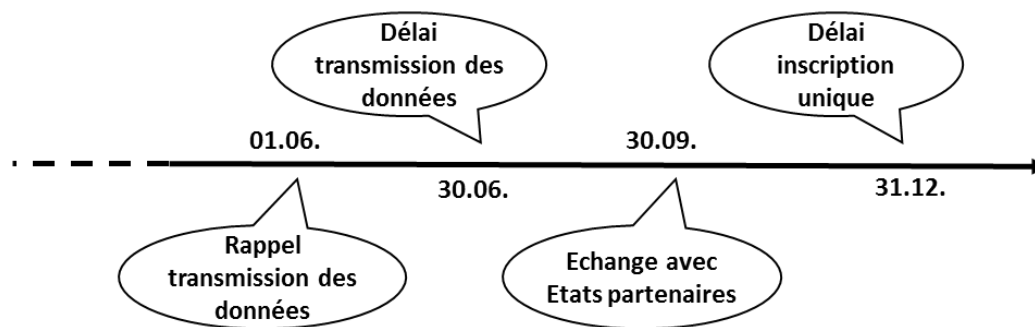
Dans le cadre de l'EAR, on distingue le processus « inbound » du processus « outbound ».

- **Processus inbound:** les États partenaires transmettent les données à l'AFC, où les administrations fiscales cantonales peuvent les consulter.
- **Processus outbound:** les IF suisses déclarantes transmettent les données à l'AFC, qui les transfère aux États partenaires.

La présente directive s'adressant aux IF, seul le processus outbound est exposé ci-après.

On opère une distinction entre les processus uniques et les processus annuels récurrents.

L'illustration suivante montre les principales dates et les processus correspondants:



2.1 Processus uniques

2.1.1 Activation d'un État partenaire

Lorsqu'un accord sur l'EAR est conclu avec un État partenaire supplémentaire, celui-ci est intégré à la liste correspondante qui figure sur le site Internet du Secrétariat d'État aux questions financières internationales:

www.sif.admin.ch > Relations multilatérales > Échange de renseignements fiscaux > Échange automatique de renseignements > Comptes financiers

2.1.2 Inscription

Lorsqu'une institution financière suisse devient une institution financière suisse déclarante, elle a l'obligation de s'annoncer au plus tard jusqu'à la fin de l'année civile auprès de l'Administration fédérale des contributions (art. 31, al. 1, OEAR).

L'inscription en tant qu'IF suisse déclarante doit s'effectuer dans l'application EAR sur le portail électronique, que l'AFC met à disposition à l'adresse <http://www.aia.estv.admin.ch>. Les conditions techniques et les conditions d'utilisation pour l'inscription peuvent être consultées sur le site de l'AFC.

Pour toute question concernant la procédure, les [instructions pour l'enregistrement](#), les [FAQ](#) et le service d'assistance sont disponibles pour vous aider au numéro de téléphone +41 58 464 54 01.

Le processus d'inscription est terminé lorsqu'un administrateur dûment autorisé de l'IF a été validé dans le portail. Aucune confirmation d'inscription n'est envoyée.

2.1.3 Radiation

Lorsque sa qualité d'institution financière suisse déclarante prend fin ou lorsqu'elle cesse son activité commerciale, l'institution financière est tenue d'annoncer sa radiation du registre

à l'AFC au plus tard à la fin de l'année civile (art. 31, al. 2, OEAR). La radiation ne peut pas être effectuée dans le portail, mais doit être demandée par écrit en envoyant un courrier à l'adresse suivante:

Administration fédérale des contributions, division Perception, équipe EAR, Eigerstrasse 65, 3003 Berne.

Toute violation intentionnelle de l'obligation d'enregistrement ou de radiation est punie d'une amende de 250 000 francs au plus (art. 32, let. b, LEAR).

2.2 Processus récurrents annuellement

2.2.1 Transmission des données

Les IF suisses déclarantes transmettent tous les ans à l'AFC, par voie électronique, les renseignements à fournir d'ici au 30 juin suivant l'année civile à laquelle ils se réfèrent (art. 15, al. 1, LEAR). Toute violation intentionnelle des obligations de déclaration est punie d'une amende de 250 000 francs au plus (art. 32, let. d, LEAR).

Aux fins d'exhaustivité, il est renvoyé aux contrôles que l'AFC effectue sur la base de l'art. 28 LEAR (cf. ch. 9.2 de la directive matérielle). Ces contrôles ne correspondent ni à un processus unique ni à un processus annuel récurrent, mais sont réalisés régulièrement, à la libre appréciation de l'AFC.

2.2.2 Rappel concernant la remise des données

Le 1^{er} juin de chaque année, l'IF reçoit un rappel lui indiquant qu'elle doit fournir ses données EAR. À cet effet, un message est envoyé dans le portail à tous les utilisateurs enregistrés dont l'IF n'a pas encore remis à cette date les données de l'année précédente.

3 Sécurité et protection des données

3.1 Sécurité des données

La sécurité des données est garantie complètement. Pour la transmission des données par téléchargement d'un fichier XML et par interface Web M2M, les déclarations sont chiffrées par l'IF déclarante et le transport s'effectue par un canal sécurisé et chiffré.

Dans le portail, seules les métadonnées des déclarations transmises sont visibles. Suite au téléchargement d'une déclaration (téléchargement de fichier XML, par le formulaire en ligne ou M2M), elles sont déchiffrées, validées, chiffrées à nouveau et stockées de manière sécurisée.

Le portail est périodiquement soumis à des tests d'intrusion de la sécurité par une société externe et indépendante.

3.2 Protection des données

Toutes les exigences pertinentes concernant la protection des données ont été considérées durant la conception et la mise en œuvre de la solution EAR.

3.3 Chiffrer les données

Pour pouvoir télécharger une déclaration EAR sur le portail ou la transmettre par M2M, le fichier CRS-XML doit être compressé et chiffré. A cette fin il est nécessaire de suivre les étapes suivantes :

Description du processus	Résultat (nom du fichier)
1. Compresser le fichier CRS-XML <ul style="list-style-type: none">Le fichier CRS-XML doit être renommé „CRS_Payload.xml“Créer un fichier Zip contenant le "CRS_Payload.xml"	CRS_Payload.zip
2. Chiffrer le fichier compressé <ul style="list-style-type: none">Le fichier CRS_Payload.zip doit être chiffré par AES-256<ul style="list-style-type: none">Créer une clé AES-256Cipher mode: CBCInitialization Vector (IV): 16 byte IVKey size: 256 bits/32 bytesEncoding: NonePadding: PKCS#7 ou PKCS#5 <p>Conseil : Pour la sécurité du chiffrement, il est important de créer chaque fois un nouveau Initialization Vector. Pour une implémentation basée sur Java: l'implémentation Sun ne connaît pas de PKCS#7, il faut utiliser PKCS#5.</p>	CRS_Payload
3. Chiffrer la clé AES et le paramètre IV avec la Public Key du certificat EAR. <ul style="list-style-type: none">La clé AES et l'IV sont unis avant le chiffrement (48 bytes au total – clé AES de 32 bytes et IV de 16 bytes)Chiffrer ces 48 bytes:	CRS_KEY

Description du processus	Résultat (nom du fichier)
<ul style="list-style-type: none"> • Algorithme : RSA • Padding : PKCS#1 v1.5 	
<p>4. Créer le paquet à transmettre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un fichier Zip contenant : <ul style="list-style-type: none"> • "CRS_Payload" (fichier de l'étape 2) • "CRS_KEY" (fichier de l'étape 3) 	<p>Fichier Zip renommé librement avec terminaison .zip Pour les messages de test, le nom du fichier ZIP doit commencer par "Test" (par ex. Testfile123.zip).</p>

Le certificat public EAR pour le chiffage peut être téléchargé sur la page « Télécharger un fichier XML » dans l'application EAR. Vous y trouverez également le "CRS-Encryptor", un outil Java avec lequel un fichier XML peut être chiffré selon les spécifications ci-dessus.

3.4 Intégrité des données

Après la transmission d'une déclaration par téléchargement d'un fichier XML ou par M2M, il est également possible dans l'aperçu des déclarations EAR du portail de vérifier si la déclaration a été transmise correctement. Pour ce faire le nombre d'AccountReports dans la déclaration est indiqué. Sur cette base il peut tout de suite être vérifié qu'aucun AccountReport n'a été perdu lors de la transmission de la déclaration (cf. chiffre 2.4. du Guide d'utilisation – Transmission des données EAR).

En cliquant sur le symbole d'empreinte digitale à côté d'une déclaration transmise par téléchargement d'un fichier XML ou par M2M, la valeur SHA-256-hash du fichier reçu s'affiche. L'utilisateur peut calculer cette dernière sur la base de son fichier et la comparer à la valeur affichée. Les utilisateurs peuvent ainsi vérifier que le fichier n'a pas été modifié durant le parcours de transmission.

Pour ce qui concerne les déclarations saisies manuellement, il n'existe aucun fichier comparatif. Par conséquent aucune valeur hash n'est affichée.

4 Remise des données

4.1 Transmission des données EAR

Les données peuvent être transmises de trois façons:

- téléchargement d'un fichier XML dans le portail;
- saisie manuelle des données dans le portail (formulaire en ligne);
- interface Web M2M.

Un guide d'utilisation détaillé concernant la transmission des données EAR est disponible sur la [page web de l'AFC](#).

4.1.1 Téléchargement d'un fichier XML

Cette solution permet aux IF déclarantes de charger des fichiers au format XML NCD pour les transmettre à l'AFC.

Les données chargées dans le portail doivent être au format XML et ne pas dépasser 100 MB. Les fichiers doivent être comprimés et chiffrés (cf. chiffre 3.3) en vue du chargement. Après compression, la taille maximale des fichiers est de 10 MB.

L'acheminement jusqu'aux systèmes de l'AFC est réalisé grâce à une connexion chiffrée (HTTPS).

Chaque chargement peut comprendre aussi bien des nouvelles déclarations que des corrections, des annulations et des déclarations « néant ». Les déclarations transmises doivent être créées conformément aux indications du chiffre 5, sous peine que l'envoi complet ne soit considéré comme erroné et refusé.

4.1.2 Saisie manuelle des données

Les données peuvent être saisies directement dans le portail grâce à un formulaire en ligne. Cette solution est judicieuse pour les IF qui ne doivent transmettre que quelques dossiers. Compte tenu de l'ampleur du schéma XML NCD et des erreurs probables lors d'une saisie manuelle, le formulaire en ligne n'est pas recommandé lorsque le nombre de dossiers est élevé.

Les déclarations en ligne ne peuvent pas être corrigées; il faut les annuler et les saisir de nouveau.

Important: un identifiant (MessageRefId) est communiqué à l'utilisateur après l'envoi d'une déclaration saisie dans le formulaire en ligne. Seul cet identifiant figure ensuite dans l'aperçu des déclarations EAR, ainsi que la date et l'heure de la transmission correspondante. En revanche, le contenu de la déclaration ne peut plus être consulté dans le portail. Il incombe dès lors à l'utilisateur d'enregistrer l'identifiant communiqué pour pouvoir déterminer a posteriori quelles données ont été transmises avec quelle déclaration.

Utilisation du formulaire pour les déclarations « néant »

Le formulaire en ligne permet également d'indiquer en quelques clics l'absence de compte déclarable. Aucun fichier XML n'est nécessaire à cet effet. C'est le moyen le plus simple d'établir une déclaration pour les IF ne gérant aucun compte déclarable (cf. art. 15, al. 1, LEAR). Celles-ci peuvent aussi envoyer par un autre canal un message comportant l'élément MessageTypeIndic «CRS703».

Restrictions inhérentes au formulaire en ligne

La saisie manuelle des données ne remplace pas totalement les possibilités offertes par le format XML NCD. En particulier, les éléments suivants ne peuvent pas être saisis dans le formulaire:

Élément	Restriction	Description
ReportingFI (IF déclarante)	Remplissage automatique	Dans le formulaire en ligne, les informations de l'IF déclarante proviennent directement des données de base des systèmes de l'AFC. Le nom officiel, l'IDE et l'adresse du siège de l'IF sont repris automatiquement.
ReportingPeriod (période de reporting)	Année civile uniquement	Seule une année civile peut être indiquée comme période de reporting (ReportingPeriod). Aucune autre période de déclaration ne peut être saisie.
Noms de personnes physiques	Un seul nom. Uniquement titre, prénom, nom intermédiaire et nom. Aucun type de nom	L'élément «Individual.Name» du format XML NCD a été simplifié pour le formulaire. Les indications «PrecedingTitle», «NamePrefix», «GenerationIdentifier», «Suffix» et «GeneralSuffix» ne sont pas disponibles. Les éléments facultatifs «NameType» et « xnlNameType » ont été écartés. De plus, on ne peut saisir qu'un seul nom par personne.
ControllingPerson (personne détenant le contrôle)	Aucun sous-élément multiple	Le formulaire ne permet de saisir qu'un numéro d'identification fiscale (NIF), une résidence fiscale (ResCountryCode) et une adresse pour une personne détenant le contrôle.

4.1.3 Transmission de données M2M

Les données EAR peuvent être transmises directement d'une machine à une autre (M2M) grâce à l'interface Web de l'AFC. Les fichiers transférés doivent, eux aussi, être créés conformément aux indications des ch. 3.3 et 5, sous peine que la déclaration complète ne soit considérée comme erronée et refusée. Les comptes rendus d'erreurs et les confirmations de validation concernant les déclarations remises peuvent être consultés tant dans l'aperçu des déclarations du portail que directement dans l'interface M2M.

4.2 Obligation de déclaration et confirmation de la transmission des données

Les IF suisses déclarantes transmettent tous les ans à l'AFC, par voie électronique, les renseignements à fournir d'ici au 30 juin suivant l'année civile à laquelle ils se réfèrent (art. 15, al. 1, LEAR). L'IF déclarante doit vérifier dans l'aperçu des déclarations EAR du portail qu'une confirmation de validation a bien été reçue pour chaque déclaration transmise. Le résultat de la validation peut n'apparaître que plusieurs minutes après la transmission de la déclaration.

5 Schéma XML NCD de l'OCDE

Le schéma XML NCD est présenté en détail à l'annexe III de la norme de l'OCDE [1].

Les règles de validation et les codes d'erreur s'appuient sur les définitions du guide «CRS Status Message» [6].

Les spécifications et les règles de validation que les fichiers XML NCD doivent respecter pour pouvoir être réceptionnés et traités par l'AFC sont exposées ci-après. Le résultat de la validation peut être consulté à tout moment dans l'aperçu des déclarations EAR du portail.

5.1 Validation du fichier

Tous les fichiers transmis par l'interface Web ou par la fonction de chargement du portail sont vérifiés au cours des différentes étapes du processus de validation. Les déclarations de comptes effectuées dans le formulaire en ligne du portail sont validées directement pendant la saisie.

Le fichier transféré est contrôlé lors d'une première étape. Si une erreur se produit à ce stade, un message comportant un code d'erreur de validation du fichier (*File Validation Error Code*) s'affiche.

Les éléments d'un fichier XML NCD peuvent contenir que des caractères conformes au Standard ISO 8859-1. Les caractères indiqués à l'annexe 7.2 sont exclus. Les caractères invalides sont indiqués avec le code d'erreur 50005.

Les codes d'erreur suivants de l'OCDE font partie de cette catégorie:

Erreur	Code d'erreur	Description
Failed Download (échec du téléchargement)	50001	Le fichier n'a pas été transmis correctement ou il est défectueux et ne peut pas être ouvert.
Failed Decryption (échec du décryptage)	50002	Le fichier n'a pas pu être déchiffré.
Failed Decompression (échec de la décompression)	50003	Le fichier n'a pas pu être décomprimé.
Failed Signature Check (échec du contrôle de la signature)	50004	La signature du fichier n'a pas pu être vérifiée ou fait défaut.
Failed Threat Scan (échec du contrôle des menaces)	50005	Une menace potentielle a été identifiée dans le fichier.
Failed Virus Scan (échec du contrôle antivirus)	50006	Un virus a été identifié dans le fichier.

Les validations avec les codes d'erreur 50000 dans le Message Header ou dans les éléments DocSpec (cf. chiffres 5.3.2, 5.3.5 et 5.3.11) sont également considérées comme validations de fichiers.

5.2 Validation du schéma

Si les contrôles précédents n'ont rien révélé d'inhabituel, le fichier est ouvert et comparé avec le schéma XML NCD [7] au cours d'une deuxième étape.

La validation du schéma contrôle si la déclaration correspond au schéma XML NCD. En cas d'échec, la déclaration entière sera rejetée.

Erreur	Code d'erreur	Description
Failed Schema Validation (échec de la validation du schéma)	50007	Le fichier ne correspond pas au schéma XML NCD.

Note : Les déclarations EAR ne doivent pas être signées. Une signature XML entraîne le rejet de la déclaration avec le code d'erreur 50007.

5.3 Validation étendue

Le contenu des différents éléments est vérifié après la validation du fichier et du schéma. Ces éléments du schéma XML NCD et les règles applicables à leur validation sont présentés ci-après.

Les règles et les codes d'erreur de l'OCDE [6] sont utilisés. Celles-ci sont précisées dans les paragraphes suivants. Certaines ont été légèrement adaptées par l'AFC, et des règles supplémentaires ont été définies pour l'échange de données entre les IF et l'AFC (codes d'erreur 98000 à 98999).

5.3.1 CRS_OECD

Principal élément de chaque fichier XML NCD, CRS_OECD référence les schémas utilisés pour que la validation correspondante fonctionne. De plus, l'élément facultatif «version» doit être indiqué et comporter une version correcte. Jusqu'au 31.1.2021 seule la version 1.0 est supportée. A partir du 1.2.2021 seule la version 2.0 est supportée.

Pour le moment, un élément CRS_OECD adéquat doit comprendre au minimum les attributs suivants:

```
<crs:CRS_OECD version="2.0" xmlns:cfc="urn:oe.cd:ties:commontypesfatcacr:v2"
xmlns:crs="urn:oe.cd:ties:crs:v2" xmlns:stf="urn:oe.cd:ties:crsstf:v5">
```

Règle	Validation	Code d'erreur
La version doit être indiquée et compatible.	CRS_OECD:Version = version compatible	98000

5.3.2 Message Header (en-tête du message)

Les données figurant dans l'en-tête du message (MessageSpec) ne sont pas transmises aux États partenaires. L'AFC génère un nouveau MessageSpec lorsqu'elle élabore les déclarations qui leur sont destinées. Certaines indications doivent donc y être saisies pour que l'AFC puisse traiter correctement les déclarations.

SendingCompanyIN

L'ID AFC doit être saisie ici comme numéro d'identification de l'IF déclarante. Elle peut être affichée à tout moment dans l'aperçu des déclarations EAR du portail dans la sélection des filtres des institutions financières ou, si des déclarations ont déjà été transmises, par le bouton d'information dans la colonne "Institution financière"

Lorsqu'une déclaration est reçue, la valeur de cet élément est comparée à celle qui est enregistrée auprès de l'AFC pour l'IF au nom de laquelle le fichier a été chargé. On s'assure ainsi qu'aucun utilisateur ne puisse transmettre, même par inadvertance, des déclarations au nom d'une IF pour laquelle il n'a aucune autorisation.

Règle	Validation	Code d'erreur
-------	------------	---------------

Doit comprendre l'AFC-ID de l'IF déclarante.	Valeur = AFC-ID	98001
--	-----------------	-------

TransmittingCountry

Code pays ISO de l'État expéditeur; en l'espèce, il s'agit toujours de la Suisse.

Règle	Validation	Code d'erreur
Code pays ISO de la Suisse	Valeur = «CH»	98002

ReceivingCountry

Code pays ISO de l'État destinataire. Étant donné que les déclarations de l'IF suisse déclarante doivent être transmises à l'AFC et qu'elles peuvent comporter des données pour plusieurs États destinataires, il faut indiquer ici «CH» comme État destinataire.

Règle	Validation	Code d'erreur
Code pays ISO de l'État destinataire	Valeur = «CH»	50012

MessageType

Cet élément indique le type de déclaration. Il doit toujours afficher la valeur «CRS». Cette règle est prédéfinie par le schéma XML NCD, et la valeur correcte est vérifiée dès la validation du schéma.

Warning

Cet élément n'est pas utilisé pour la transmission entre une IF et l'AFC. Les données qui y figurent ne sont ni validées ni analysées ni transférées par l'AFC.

Contact

Cet élément n'est pas utilisé pour la transmission entre une IF et l'AFC. Les données qui y figurent ne sont ni validées ni analysées ni transférées par l'AFC.

MessageRefId

Il s'agit de l'identifiant unique (*Unique Identifier*) de la déclaration. Il comprend les éléments suivants:

Code pays de l'État expéditeur & année de déclaration & code pays de l'État destinataire & UUID

Pour la transmission entre une IF et l'AFC, le code pays de l'État tant expéditeur que destinataire doit être «CH».

Comme année de déclaration, il faut indiquer l'année civile à laquelle la déclaration se rapporte.

Mentionner l'année de déclaration dans le MessageRefId permet de vérifier si l'IF a ou non rempli son obligation de déclaration pour l'année concernée. En général, l'année de déclaration correspond à l'année précédente au moment de la transmission, mais des déclarations peuvent également porter sur des années antérieures (p. ex. corrections). Les années qui n'ont pas encore commencé ne sont pas permises comme années de déclaration. L'IF doit être enregistrée pour l'année en question. Il est donc important de saisir correctement l'année du début de son activité lors de l'inscription sur le portail.

L'élément MessageRefId devant être unique sur le plan international, les éléments prescrits sont suivis d'un identifiant spécifique pour s'assurer qu'aucune déclaration antérieure ou

aucune autre IF ne l'utilise. Nous recommandons d'utiliser un UUID selon la norme RFC 4122.

Exemple: CH2017CH8b0f7048-e2ff-11e6-bf01-fe55135034f3

Note : ne pas utiliser des données de clients (p. ex. numéro de compte) dans le MessageRefId, car le MessageRefId est visible en forme non chiffrée dans les confirmations de validation ainsi que dans les messages d'erreur.

Les restrictions suivantes s'appliquent à l'élément MessageRefId:

- il ne doit pas dépasser 170 caractères;
- les codes pays doivent être en majuscules;
- sont autorisés tous les caractères selon le chiffre 7.2.

Expression régulière : CH[0-9]{4}CH.{1,162}

Règle	Validation	Code d'erreur
La structure de l'élément MessageRefId doit correspondre au schéma prédéfini.	Valeur = «CH» & année de déclaration & «CH» & UUID	50008
L'élément MessageRefId ne doit pas être identique à celui d'une déclaration précédente.	Valeur ≠ MessageRefId précédent	50009
L'IF doit être inscrite pour l'année de déclaration indiquée.	Début de l'obligation de déclaration ≤ année de déclaration ≤ date de radiation	98003

MessageTypeIndic

Cet élément doit toujours être complété.

Les valeurs autorisées sont: «CRS701» (New Data; nouvelles données) / «CRS702» (corrections) / «CRS703» (No Data; aucune donnée).

Conformément aux recommandations du schéma XML NCD, la valeur «CRS703» est utilisée pour les déclarations «néant», c'est-à-dire lorsqu'une IF souhaite annoncer à l'AFC qu'elle ne gère aucun compte déclarable (art. 15, al. 1, LEAR). Par conséquent, cette valeur n'est pas admise si des données ont déjà été déclarées, à moins que tous les AccountReports n'aient été annulés. De plus, une déclaration «néant» ne doit comprendre aucun AccountReport.

Le schéma XML NCD ne permettant pas de mélanger les nouvelles déclarations et les corrections, le corps de la NCD (CrsBody) devra comporter uniquement des nouveaux dossiers ou des corrections, voire aucun dossier selon la valeur de l'élément.

Règle	Validation	Code d'erreur
Une nouvelle déclaration ne doit comprendre aucune correction ou avis d'annulation.	Si valeur = «CRS701», aucun DocTypeIndic dans la déclaration ne doit afficher la valeur «OECD2», «OECD3», «OECD12» ou «OECD13».	80010
Un message de correction ne doit comprendre aucun nouveau dossier.	Si valeur = «CRS702», aucun AccountReport de la déclaration ne doit avoir un DocTypeIndic avec la valeur «OECD1» ou «OECD11».	80010

MessageTypeIndic doit être utilisé.	L'élément doit être indiqué et complété.	98004
Une déclaration «néant» ne doit comprendre aucun AccountReport.	Si valeur = «CRS703», la déclaration ne doit comporter aucun AccountReport.	98005
Aucune déclaration «néant» ne peut suivre une déclaration de données. (Il est cependant possible d'annuler tous les dossiers, puis de transmettre une déclaration «néant».)	Si valeur = «CRS703», aucun AccountReport de l'IF pour l'année de déclaration	98009

CorrMessageRefld

Cet élément ne doit pas être utilisé dans la NCD.

Règle	Validation	Code d'erreur
Cet élément ne doit pas être indiqué.	N'existe pas	80007

ReportingPeriod

Normalement, cette période correspond à une année civile; on indique donc le 31 décembre de l'année concernée.

Règle	Validation	Code d'erreur
La période de déclaration doit correspondre à l'année de déclaration indiquée dans MessageRefld.	1.1. de l'année de déclaration e ≤ valeur ≤ 31.12. de l'année de déclaration + 1	98006
Aucune déclaration ne peut être remise pour des périodes de déclaration qui n'ont pas encore commencé.	Valeur ≤ 31.12. de l'année en cours	98007

Timestamp

L'horodatage indique quand une déclaration a été établie. Cette information étant judicieuse, la valeur ne doit pas se situer dans le futur. Il existe toutefois une certaine tolérance, car les heures des systèmes informatiques ne sont pas toujours entièrement synchronisées. De plus, la valeur ne doit pas être trop éloignée dans le passé.

Règle	Validation	Code d'erreur
La valeur ne doit pas se situer plus d'un an dans le passé et plus d'un jour dans le futur.	Date et heure actuelles - 1 an ≤ valeur ≤ date et heure actuelles + 1 jour	98008

5.3.3 CrsBody (corps de la NCD)

CrsBody se compose de deux éléments: ReportingFI, qui comprend des informations sur l'IF déclarante, et ReportingGroup, qui englobe les données des comptes proprement dites.

Dans l'échange international de renseignements, l'attribut CrsBody peut être répété pour envoyer les données de plusieurs IF à un autre État partenaire. Toutefois, une déclaration ne peut comporter que les données précises d'une IF lors d'une transmission entre cette dernière et l'AFC. Par conséquent, il ne peut y avoir qu'un seul CrsBody.

Règle	Validation	Code d'erreur
CrsBody ne doit pas être répété pour les transmissions entre une IF et l'AFC.	Une seule occurrence autorisée	98100

5.3.4 ReportingFI (IF déclarante)

L'élément ReportingFI comprend les informations de l'IF déclarante. Chaque IF devant établir sa propre déclaration, cet élément ne peut être indiqué qu'une seule fois.

ResCountryCode (code du pays de résidence)

Le pays de résidence fiscale de l'IF est indiqué ici (cf. art. 5 LEAR). Ce doit être impérativement la Suisse, sinon l'IF n'est pas tenue de communiquer des données à l'AFC.

Règle	Validation	Code d'erreur
L'IF doit avoir sa résidence fiscale en Suisse.	La valeur doit correspondre à celle de l'élément MessageSpec.TransmittingCountry.	60013

IN

Le numéro d'identification fiscale (NIF) de l'IF correspond à son IDE. On vérifie si la valeur est indiquée (lorsque l'IF dispose d'un IDE) et si elle est conforme à l'IDE de l'IF qui a transmis la déclaration.

Règle	Validation	Code d'erreur
L'IN doit correspondre à l'IDE de l'IF déclarante, si celle-ci en a un. Sinon, l'élément peut rester vierge.	Valeur = IDE	70015

Name (nom)

Nom officiel de l'IF déclarante. Cet élément doit être indiqué.

Dans le cas des Trustee-Documented-Trusts (TDT) il faut indiquer le nom du trust, en ajoutant « TDT= » avant le nom.

L'attribut Att:nameType est facultatif. S'il est utilisé, il doit correspondre aux valeurs issues de l'élément OECDNameType_EnumType. La valeur « OECD201 » ne doit pas être utilisée.

Règle	Validation	Code d'erreur
L'attribut Att:nameType ne doit pas comprendre la valeur « OECD201 ».	Valeur ≠ « OECD201 »	60004

Address

Il faut préciser l'adresse de l'IF déclarante (cf. [8], ch. 1.3.2.2 d), à savoir l'adresse officielle de son siège. Il faut utiliser AddressFix. D'après le schéma XML NCD, au moins un lieu (City) doit être mentionné. Si AddressFree est utilisé en plus, l'élément ne peut pas rester vierge.

Règle	Validation	Code d'erreur
AddressFix doit être utilisé.	L'élément ne peut pas être vierge.	98104
Une adresse structurée doit au moins indiquer le lieu.	AddressFix.City : $1 \leq$ nombre de caractères \leq 200	50007

5.3.5 ReportingFI.DocSpec

Chaque dossier du schéma XML NCD doit comprendre l'élément DocSpec, qui englobe les métadonnées de l'élément transmis.

Le terme « dossier » désigne ici de manière générique les éléments ReportingFI et AccountReport.

DocTypeIndic

L'élément DocTypeIndic précise s'il s'agit d'un nouveau dossier ou d'une correction. Conformément aux directives de l'OCDE, il faut utiliser «Resend Data» si l'élément ReportingFI est transmis à nouveau sans avoir été modifié. L'AFC accepte cependant qu'un nouvel élément ReportingFI soit envoyé avec le DocTypeIndic «OECD1» pour chaque déclaration, même si celle-ci concerne des corrections. En l'occurrence, chaque IF peut choisir la variante qui convient le mieux à son système. Les deux méthodes ne se différencient que sur un point : en cas d'utilisation de «OECD0», l'élément DocRefId de la déclaration immédiatement précédente doit être repris, alors qu'en cas d'utilisation de «OECD1» il faut créer un nouveau DocRefId.

Contrairement au schéma XML NCD, toute correction ou annulation de l'élément ReportingFI est interdite, car ces fonctions ne sont pas requises pour la transmission de données entre une IF et l'AFC. Si tous les AccountReports sont annulés, l'AFC ne transférera rien aux États partenaires; l'élément ReportingFI ne doit donc pas être annulé. Les corrections sont également inutiles, car toute autre déclaration remplace l'élément ReportingFI existant.

Des déclarations tests peuvent être transmises à tout moment à l'AFC. Les déclarations tests sont validées, de sorte que vous recevrez également une confirmation de validation ou un compte-rendu d'erreur. Elles ne sont cependant pas transmises aux États partenaires. Les IF peuvent donc effectuer des tests à n'importe quel moment pour vérifier leurs fichiers XML NCD.

Pour créer une déclaration test, les codes de test « OECD10 » et « OECD11 » doivent être utilisés dans le DocSpec de la ReportingFI au lieu des DocTypeIndics « OECD0 » et « OECD1 ». La déclaration test est chiffrée de la même manière qu'une déclaration productive, mais le nom du fichier ZIP chiffré téléchargé doit commencer par "Test*" (majuscules/minuscules sans importance). La déclaration peut ensuite être téléchargée de la même manière qu'une déclaration productive.

Les déclarations test sont effacés chaque semaine pendant la nuit du samedi au dimanche.

Règle	Validation	Code d'erreur
Les valeurs «Correction» («OECD2» et «OECD12») et «Deletion» («OECD3» et «OECD13») ne doivent pas être utilisées.	Valeur = «OECD0», «OECD1», «OECD10» ou «OECD11»	98101
Une déclaration productive (le nom de fichier ne commence pas par "Test") ne doit contenir aucun Test-DocTypeIndics.	Valeur = „OECD0“ ou „OECD1“ et nom de fichier ≠ „Test*.zip“	50010
Une déclaration test (le nom de fichier commence par "Test") ne doit contenir aucun Test-DocTypeIndics.	Valeur = „OECD10“ ou „OECD11“ et nom de fichier = „Test*.zip“	50011

DocRefId

L'élément DocRefId est l'identifiant unique (*Unique Identifier*) d'un dossier. L'UUID garantit qu'aucun autre dossier ne comporte le même DocRefId, que ce soit au sein d'une même déclaration, dans une autre déclaration ou dans les communications d'une autre IF. Le nouvel envoi de l'élément ReportingFI dans un message de correction constitue la seule exception à cette règle.

L'élément DocRefId est composé comme le MessageRefId:

```
Code pays ISO de l'État expéditeur & année de déclaration & code  
pays ISO de l'État destinataire & UUID
```

Pour la transmission entre une IF et l'AFC, le code pays de l'État tant expéditeur que destinataire doit être «CH».

Note : ne pas utiliser des données de clients dans le DocRefId, car le DocRefId est visible en forme non chiffrée dans les confirmations de validation ainsi que dans les comptes rendus d'erreur.

Exemple: CH2017CHba5134fe-e2ff-11e6-bf01-fe55135034f3

L'élément DocRefId est soumis aux restrictions analogues de MessageRefId:

- il ne doit pas dépasser 200 caractères;
- les codes pays doivent être en majuscules;
- sont autorisés tous les caractères selon le chiffre 7.2.

Expression régulière: CH[0-9]{4}CH.{1,192}

Règle	Validation	Code d'erreur
Ne doit pas être identique à un autre DocRefId de la même déclaration ou d'une déclaration antérieure, sauf si DocTypeIndic = «OECD0» ou «OECD10».	Valeur ≠ DocRefId précédent si DocTypeIndic ≠ «OECD0» ou «OECD10»	80000
La structure de l'élément DocRefId doit correspondre au schéma prédéfini. L'année de déclaration doit être conforme à la valeur issue de MessageRefId.	Valeur = «CH» & année de déclaration & «CH» & 1 à 42 chiffres, lettres, traits d'union, tirets bas ou points.	80001
Si un dossier est envoyé à nouveau («Resend Data»), le dossier immédiatement précédent doit avoir le même élément DocRefId.	Valeur = DocRefId précédent si DocTypeIndic = «OECD0» ou «OECD10»	98102

CorrMessageRefId

L'élément CorrMessageRefId ne doit pas être utilisé dans la NCD.

Règle	Validation	Code d'erreur
Cet élément ne doit pas être indiqué.	N'existe pas	80006

CorrDocRefId

L'élément ReportingFI ne pouvant être corrigé ou annulé, l'attribut CorrDocRefId n'est pas requis.

Règle	Validation	Code d'erreur
ReportingFI ne peut pas être corrigé ou annulé.	Cet élément ne doit pas être indiqué.	80004

5.3.6 ReportingGroup (groupe déclarant)

L'élément ReportingGroup comprend les déclarations sur le compte (AccountReport). Il doit toujours être indiqué, mais ne peut être présent qu'une seule fois par CrsBody dans la NCD et donc qu'une seule fois par déclaration lors d'une transmission entre une IF et l'AFC.

Règle	Validation	Code d'erreur
ReportingGroup ne doit pas être répété.	Une seule occurrence	60007

Dans le schéma XSD de l'OCDE, ReportingGroup comprend plusieurs éléments qui ne sont pas utilisés dans la NCD, à l'exception d'AccountReport. Ces éléments ne doivent donc pas faire partie du schéma XML NCD:

Sponsor

L'élément ne doit pas être utilisé dans la NCD.

Règle	Validation	Code d'erreur
Cet élément ne doit pas être indiqué.	N'existe pas	60008

Intermediary

L'élément ne doit pas être utilisé dans la NCD.

Règle	Validation	Code d'erreur
Cet élément ne doit pas être indiqué.	N'existe pas	60009

PoolReport

L'élément ne doit pas être utilisé dans la NCD.

Règle	Validation	Code d'erreur
Cet élément ne doit pas être indiqué.	N'existe pas	60010

5.3.7 AccountReport (déclaration sur le compte)

AccountReport est l'élément central d'une déclaration EAR, car il comprend les données d'un compte déclarable.

Il se compose des éléments AccountNumber, AccountHolder, ControllingPerson, AccountBalance et Payment. Les éléments AccountHolder et ControllingPerson sont présentés dans des chiffres distincts, car leur structure est plus complexe que celle des autres éléments.

Toute déclaration nouvelle ou de correction doit comprendre au moins un AccountReport. Celui-ci ne peut être omis que dans une déclaration «néant».

Règle	Validation	Code d'erreur
AccountReport ne peut être omis que s'il s'agit d'une déclaration «néant».	L'élément ne peut être omis que si MessageTypeIndic = «CRS703»	60015

AccountNumber (numéro de compte)

L'élément AccountNumber est impératif et ne doit pas être vierge ou contenir uniquement des espaces. Concernant l'IBAN et l'ISIN, on vérifie également si le format et le chiffre de contrôle sont corrects.

Règle	Validation	Code d'erreur
Si AcctNumberType = «OECD601», le champ doit comprendre un IBAN valable.	Deux lettres & chiffre de contrôle correct & max. 30 lettres ou chiffres	60000
Si AcctNumberType = «OECD603», le champ doit comprendre un ISIN valable.	Deux lettres & neuf lettres ou chiffres & chiffre de contrôle correct	60001
L'élément AccountNumber doit contenir entre 1 et 200 caractères. Si aucun numéro de compte n'est indiqué, il faut saisir la valeur «NANUM», qui signifie «No Account Number» (aucun numéro de compte).	$1 \leq \text{Nombre de caractères} \leq 200$	50007
Les comptes non documentés (UndocumentedAccounts) doivent avoir un titulaire du compte (AccountHolder) de type «Individual» (personne physique), car leur code du pays de résidence ne peut être que «CH». Ces déclarations sur le compte (AccountReports) ne sont pas transmises aux États partenaires.	Si AccountNumber:UndocumentedAccount = TRUE, l'élément AccountHolder.Individual.ResCountryCode doit être «CH».	98203

AccountBalance (solde du compte)

L'élément AccountBalance correspond au solde du compte faisant l'objet de la déclaration à la fin d'une année civile ou d'une autre période de déclaration appropriée (ReportingPeriod), mais en général au 31 décembre de l'année de déclaration. Aucun solde négatif ne doit être déclaré. Dans ce cas ou si le compte est clôturé, le solde du compte communiqué doit être zéro.

Règle	Validation	Code d'erreur
AccountBalance ne doit pas être négatif.	Valeur ≥ 0	60002
L'élément AccountBalance des comptes clôturés doit être égal à zéro.	Valeur = 0 si AccountNumber:ClosedAccount = 1	60003

Payment (paiement)

L'élément Payment comprend les paiements réceptionnés sur le compte pendant la période de déclaration. Il est facultatif, mais peut être répété à loisir s'il existe plusieurs paiements. La validation du schéma s'assure que tous les renseignements requis ont été complétés lorsqu'un élément Payment existe. Aucune autre validation n'est réalisée à ce niveau.

5.3.8 AccountHolder Individual (titulaire du compte: personne physique)

Le titulaire du compte doit être indiqué dans chaque AccountReport. Il peut s'agir d'une personne physique (Individual) ou morale (Organisation); selon le cas, d'autres données doivent être fournies.

Le schéma XML NCD comprend les sous-éléments suivants pour une personne physique (Individual):

ResCountryCode (code du pays de résidence)

L'élément ResCountryCode indique la résidence fiscale du titulaire du compte. C'est un élément clé dans le schéma XML NCD, car le dossier est transmis à tous les pays mentionnés ici, pour autant qu'il s'agisse d'États partenaires.

Le code pays équivaut à deux lettres, conformément à la norme ISO 3166-1 alpha 2. En l'espèce, seuls les États partenaires EAR de la Suisse pour la période de déclaration concernée sont pris en considération. Les dossiers concernant des pays qui ne sont pas des États partenaires EAR de la Suisse ne doivent pas être transmis.

En cas de comptes non documentés, la valeur «CH» doit être utilisée pour l'élément ResCountryCode (cf. ch. 5.3.7).

Règle	Validation	Code d'erreur
Au moins une valeur doit correspondre à un État partenaire de la Suisse pour la période de déclaration concernée, sauf en cas de comptes non documentés.	Valeur dans la liste des États partenaires qui étaient actifs pendant l'année de déclaration. Si AccountNumber:UndocumentedAccount = TRUE, la valeur peut être «CH».	98200
L'annulation d'un AccountReport doit contenir les mêmes ResCountryCodes que l'AccountReport devant être annulé.	Si le DocTypeIndic = "OECD3" ou "OECD13", cet AccountReport doit contenir tous les ResCountryCodes de l'AccountReport indiqué au moyen du CorrDocRefID.	98204

TIN (NIF)

Le numéro d'identification fiscale doit être indiqué s'il est disponible. Cet élément ne peut pas être validé sur le plan technique, mais uniquement dans le cadre d'un contrôle auprès de l'IF déclarante. S'il figure dans la déclaration, il doit être complété.

Name (nom)

Le nom du titulaire du compte doit être indiqué; il est également possible d'en mentionner plusieurs. Le nom proprement dit peut comporter plusieurs éléments, qui peuvent à leur tour être partiellement répétés. On vérifie uniquement si les champs «FirstName» (prénom) et «LastName» (nom de famille) sont complétés; tous les autres éléments du nom sont facultatifs. En l'absence de prénom, la valeur «NFN», qui signifie «No First Name» (aucun prénom), doit être saisie dans le champ «FirstName», car celui-ci ne peut pas être vierge ou contenir uniquement des espaces.

L'attribut Att:nameType est facultatif. S'il est utilisé, il doit correspondre aux valeurs issues de l'élément OECDNameType_EnumType. La valeur «OECD201» ne doit toutefois pas être utilisée.

Règle	Validation	Code d'erreur
«FirstName» doit contenir entre 1 et 200 caractères. Soit le prénom de la personne, soit la valeur « NFN » est inscrite.	$1 \leq \text{Nombre de caractères} \leq 200$	50007
L'attribut Att:nameType ne doit pas afficher la valeur «OECD201».	Valeur \neq «OECD201»	60004

Address (adresse)

L'adresse ou les adresses du titulaire du compte doivent être indiquées ici. Il faut en saisir au moins une, qui peut être structurée (AddressFix) et non structurée (AddressFree). Cependant, l'option AddressFix doit de toute façon être utilisée, AddressFree étant optionnelle. Selon le schéma XML NCD, un lieu (City) au moins doit être mentionné. Si l'élément AddressFree est utilisé en plus, il ne doit pas être vierge.

Les champs obligatoires de l'adresse doivent être complétés même pour un compte non documenté. L'adresse étant inconnue, on indiquera «Undocumented» pour le lieu et «CH» pour le pays.

Règle	Validation	Code d'erreur
AddressFix doit être utilisé.	L'élément doit être indiqué et complété.	98104

BirthInfo (informations de naissance)

On saisira ici la date et le lieu de naissance du titulaire du compte. Ces éléments doivent être complétés si l'IF en dispose; ils sont cependant facultatifs sur le plan technique, car ces données ne sont pas toujours disponibles pour chaque titulaire du compte.

Seule la plausibilité de la date de naissance est vérifiée. En d'autres termes, elle ne doit pas se situer dans le futur ou être antérieure à 1900. La valeur «1.1.1900» n'est pas admise. Si la date correcte est inconnue, il faut omettre cet élément.

Règle	Validation	Code d'erreur
La date de naissance ne doit pas se situer dans le futur ou être antérieure au 1.1.1900.	1900-01-01 < valeur < aujourd'hui	60014

5.3.9 AccountHolder Organisation (titulaire du compte: entité)

Si le titulaire du compte n'est pas une personne physique, les informations concernant l'entité ainsi que l'élément AcctHolderType doivent être complétés.

ResCountryCode (code du pays de résidence)

Comme pour les personnes physiques, le champ ResCountryCode indique la résidence fiscale du titulaire du compte. C'est un élément clé pour les entités dans le schéma XML NCD, car le dossier est transmis à tous les pays mentionnés ici, pour autant qu'il s'agisse d'États partenaires.

Le code pays équivaut à deux lettres, conformément à la norme ISO 3166-1 alpha 2. En l'espèce, seuls les États partenaires EAR de la Suisse pour la période de déclaration concernée sont pris en considération. Les dossiers concernant des pays qui ne sont pas des États partenaires EAR de la Suisse ne doivent pas être transmis.

Règle	Validation	Code d'erreur
Au moins une valeur doit correspondre à un État partenaire de la Suisse pour l'année de déclaration concernée. Sinon, il faut indiquer au moins une personne détenant le contrôle (ControllingPerson) et un code du pays de résidence (ResCountryCode) équivalant à un État partenaire.	Valeur dans la liste des États partenaires qui étaient actifs pendant l'année de déclaration, sauf si des personnes détenant le contrôle (ControllingPersons) sont indiquées.	98201
L'annulation d'un AccountReport doit contenir les mêmes ResCountryCodes que l'AccountReport devant être annulé.	Si le DocTypeIndic = "OECD3" ou "OECD13", cet AccountReport doit contenir tous les ResCountryCodes de l'AccountReport indiqué au moyen du CorrDocRefID.	98204

IN

Il faut saisir ici le numéro d'identification fiscale de l'entité dans son pays de résidence. Cet élément est impératif dès lors que ce numéro est disponible. S'il figure dans la déclaration, il doit être complété.

Name (nom)

Le nom de l'entité présente une structure plus simple que celui d'une personne physique. Seul le nom officiel doit être indiqué. Le nom lui-même peut être composé de plusieurs éléments, dont certains peuvent être répétés. Une vérification que les champs FirstName et LastName contiennent une valeur a lieu, toutes les autres parties du nom sont facultatives. Si aucun prénom n'est disponible, le champ FirstName doit être rempli avec la valeur "NFN" pour "No First Name". L'élément ne doit pas être laissé vierge ou contenir uniquement des espaces.

L'attribut Att:nameType est facultatif. S'il est utilisé, il doit correspondre aux valeurs issues de l'élément OECDNameType_EnumType. La valeur «OECD201» ne doit pas être utilisée.

Règle	Validation	Code d'erreur
L'attribut Att:nameType ne doit pas afficher la valeur «OECD201».	Valeur ≠ «OECD201»	60004

Address (adresse)

L'adresse ou les adresses de l'entité doivent être indiquées ici. Il faut en saisir au moins une, qui peut être structurée (AddressFix) et non structurée (AddressFree). Cependant, l'option AddressFix doit de toute façon être utilisée, AddressFree étant optionnelle. Selon le schéma XML NCD, un lieu (City) au moins doit être mentionné. Si l'élément AddressFree est utilisé en plus, il ne doit pas être vierge.

Règle	Validation	Code d'erreur
AddressFix doit être utilisé.	L'élément doit être indiqué et complété.	98104

5.3.10 ControllingPerson (personne détenant le contrôle)

Si le titulaire du compte est une entité du type AcctHolderType « CRS101 », il faut déclarer en plus les personnes détenant le contrôle de l'entité (ControllingPerson).

Règle	Validation	Code d'erreur
Si l'AccountHolder est une personne physique ou une entité avec AcctHolderType «CRS102» (CRS Reportable Person) ou «CRS103» (Passive Non-Financial Entity that is a CRS Reportable Person), aucun élément CtrlgPersonType ne doit être mentionné.	Aucun élément CtrlgPersonType ne doit être indiqué si l'AccountHolder est une personne physique ou une entité avec AcctHolderType est «CRS102» ou «CRS103».	60005
Si l'AccountHolder est une entité et l'AcctHolderType est «CRS101» (Passive Non-Financial Entity with one or more controlling person that is a Reportable Person), l'élément CtrlgPersonType doit être indiqué.	L'élément CtrlgPersonType doit être indiqué si l'AcctHolderType est «CRS101».	60006

Au demeurant, les indications à fournir pour une personne détenant le contrôle sont identiques à celle d'une personne physique (Individual) ayant la qualité de titulaire du compte.

ResCountryCode (code du pays de résidence)

L'élément ResCountryCode indique la résidence fiscale de la personne détenant le contrôle. C'est un élément clé dans le schéma XML NCD, car l'AccountReport est transmis à tous les

pays mentionnés ici, pour autant qu'il s'agisse d'États partenaires. Toutes les personnes détenant le contrôle qui n'ont pas leur résidence fiscale dans le même État partenaire sont supprimées des déclarations transmises à cet État (cf. p. 248 du document [1]).

Le code pays équivaut à deux lettres, conformément à la norme ISO 3166-1 alpha 2. En l'espèce, seuls les États partenaires EAR de la Suisse pour la période de déclaration concernée sont pris en considération. Les renseignements sur des personnes détenant le contrôle qui résident dans des pays autres que les États partenaires EAR de la Suisse ne doivent pas être transmis.

Règle	Validation	Code d'erreur
Au moins une valeur doit correspondre à un État partenaire de la Suisse pour l'année de déclaration concernée.	Valeur dans la liste des États partenaires qui étaient actifs pendant l'année de déclaration.	98202
L'annulation d'un AccountReport doit contenir les mêmes ResCountryCodes que l'AccountReport devant être annulé.	Si le DocTypeIndic = "OECD3" ou "OECD13", cet AccountReport doit contenir tous les ResCountryCodes de l'AccountReport indiqué au moyen du CorrDocRefID.	98204

TIN (NIF)

Le numéro d'identification fiscale doit être indiqué s'il est disponible. S'il figure dans la déclaration, il doit être complété.

Name (nom)

Le nom de la personne détenant le contrôle doit être indiqué; il est également possible d'en mentionner plusieurs. Le nom proprement dit peut comporter plusieurs éléments, qui peuvent à leur tour être partiellement répétés. On vérifie uniquement si les champs «FirstName» (prénom) et «LastName» (nom de famille) sont complétés; tous les autres éléments du nom sont facultatifs. En l'absence de prénom, la valeur «NFN», qui signifie «No First Name» (aucun prénom), doit être saisie dans le champ «FirstName», car celui-ci ne peut pas être vierge.

L'attribut Att:nameType est facultatif. S'il est utilisé, il doit correspondre aux valeurs issues de l'élément OECDNameType_EnumType. La valeur «OECD201» ne doit toutefois pas être utilisée.

Règle	Validation	Code d'erreur
«FirstName» doit contenir entre 1 et 200 caractères.	$1 \leq \text{Nombre de caractères} \leq 200$	50007
L'attribut Att:nameType ne doit pas afficher la valeur «OECD201».	Valeur \neq «OECD201»	60004

Address (adresse)

L'adresse ou les adresses de la personne détenant le contrôle doivent être indiquées ici. Il faut en saisir au moins une, qui peut être structurée (AddressFix) et non structurée (AddressFree). Cependant, l'option AddressFix doit de toute façon être utilisée, AddressFree étant optionnelle. Selon le schéma XML NCD, un lieu (City) au moins doit être mentionné. Si l'élément AddressFree est utilisé en plus, il ne doit pas être vierge.

Règle	Validation	Code d'erreur
-------	------------	---------------

AddressFix doit être utilisé.	L'élément doit être indiqué et complété.	98104
-------------------------------	--	-------

BirthInfo (informations de naissance)

On saisira ici la date et le lieu de naissance de la personne détenant le contrôle. Ces éléments doivent être complétés si l'IF en dispose.

Seule la plausibilité de la date de naissance est vérifiée. En d'autres termes, elle ne doit pas se situer dans le futur ou être antérieure à 1900. La valeur «1.1.1900» n'est pas admise. Si la date correcte est inconnue, il faut omettre cet élément.

Règle	Validation	Code d'erreur
La date de naissance ne doit pas se situer dans le futur ou être antérieure au 1.1.1900.	1900-01-01 < valeur < aujourd'hui	60014

5.3.11 AccountReport.DocSpec

Chaque dossier du schéma XML NCD doit comprendre l'élément DocSpec, qui englobe les métadonnées de l'élément transmis. L'attribut AccountReport.DocSpec a la même structure que ReportingFI.DocSpec. Les règles de validation de l'élément DocTypeIndic diffèrent cependant sur un point: l'option «Resend Data» n'est pas possible pour l'AccountReport.

DocTypeIndic

L'élément DocTypeIndic peut comprendre les valeurs définies dans OECDDocTypeIndic_EnumType. On précise ainsi s'il s'agit d'un nouveau dossier, d'une correction ou d'une annulation.

Il est important de ne pas mélanger de nouveaux dossiers avec des corrections/annulations dans une même déclaration. Si l'élément DocTypeIndic utilisé porte sur un nouveau dossier, tous les autres dossiers de la déclaration devront également être nouveaux. De même, si l'on utilise un élément DocTypeIndic pour une correction ou une annulation, tous les AccountReports ne devront contenir que des corrections ou des annulations. Ces règles ne sont pas reproduites ici, car celles concernant l'élément MessageTypeIndic s'assurent déjà qu'il n'existe aucun DocTypeIndic divergent à ce niveau.

Des déclarations tests peuvent être transmises à tout moment à l'AFC. Les déclarations tests sont validées, de sorte que vous recevrez également une confirmation de validation ou un compte-rendu d'erreur. Elles ne sont cependant pas transmises aux États partenaires. Les IF peuvent donc effectuer des tests à n'importe quel moment pour vérifier leurs fichiers XML NCD. Pour créer une déclaration test, les codes de test « OECD10 » et « OECD11 » doivent être utilisés dans le DocSpec du AccountReport au lieu des DocTypeIndics « OECD0 » et « OECD1 ». La déclaration test est chiffrée de la même manière qu'une déclaration productive, mais le nom du fichier ZIP chiffré téléchargé doit commencer par "Test*" (majuscules/minuscules sans importance). La déclaration peut ensuite être téléchargée de la même manière qu'une déclaration productive. Les déclarations test sont effacées chaque semaine pendant la nuit du samedi au dimanche.

Règle	Validation	Code d'erreur
Une nouvelle déclaration ne doit pas comprendre l'élément CorrDocRefId (cf. règles correspondantes).	Si valeur = «OECD1» ou «OECD11», les DocSpec ne doivent comporter aucun élément CorrDocRefId.	80004

Un message de correction ou d'annulation doit comprendre un élément CorrDocRefId (cf. règles correspondantes).	Si valeur = «OECD2», «OECD3», «OECD12» ou «OECD13», l'élément CorrDocRefId doit être complété dans ce DocSpec.	80005
L'élément Resend Data ne doit pas être utilisé.	Valeur ≠ «OECD0» ou «OECD10»	80008
Une déclaration productive (le nom de fichier ne commence pas par "Test") ne doit contenir aucun Test-DocTypeIndics.	Valeur = „OECD11“, „OECD12“ ou „OECD13“ et nom du fichier ≠ „Test*.zip“	50010
Une déclaration test (nom de fichier commençant par "Test") ne doit pas contenir de DocTypeIndics productif.	Valeur = „OECD1“, „OECD2“ ou „OECD3“ et nom du fichier = „Test*.zip“	50011

DocRefId

L'élément DocRefId est l'identifiant unique (*Unique Identifier*) d'un dossier. L'UUID garantit qu'aucun autre dossier ne comporte le même DocRefId, que ce soit au sein d'une même déclaration, dans une autre déclaration ou dans les communications d'une autre IF.

L'élément DocRefId est composé comme le MessageRefId:

Code pays de l'État expéditeur & année de déclaration & code pays de l'État destinataire & UUID

Pour échanger des données en Suisse, le code pays de l'État tant expéditeur que destinataire doit être «CH».

De plus, l'élément DocRefId doit être unique. En d'autres termes, il ne doit pas déjà avoir été utilisé dans une déclaration précédente.

Avis de sécurité : ne pas utiliser des données d'identification du client dans le DocRefId, car le DocRefId est visible en forme non chiffrée dans les confirmations de validation ainsi que dans les comptes rendus d'erreur.

Exemple: CH2017CHc968ea86-e2ff-11e6-bf01-fe55135034f3

L'élément DocRefId est soumis aux mêmes restrictions que MessageRefId:

- il ne doit pas dépasser 200 caractères;
- les codes pays doivent être en majuscules;
- sont autorisés tous les caractères selon le chiffre 7.2.

Expression régulière: CH[0-9]{4}CH.{1,192}

Règle	Validation	Code d'erreur
Ne doit pas être identique à un autre DocRefId de la même déclaration ou d'une déclaration antérieure.	Valeur ≠ autre DocRefId	80000
La structure de l'élément DocRefId doit correspondre au schéma prédéfini. L'année de déclaration doit être conforme à la valeur issue de MessageRefId.	Valeur = «CH» & année de déclaration & «CH» & UUID	80001

CorrMessageRefId

L'élément CorrMessageRefId ne doit pas être utilisé dans la NCD.

Règle	Validation	Code d'erreur
-------	------------	---------------

Cet élément ne doit pas être indiqué.	N'existe pas	80006
---------------------------------------	--------------	-------

CorrDocReflD

Dans un message de correction ou d'annulation, l'élément CorrDocReflD fait référence au dossier corrigé. À cet égard, le même dossier ne peut pas être corrigé deux fois; l'élément CorrDocReflD de la deuxième correction doit se rapporter à l'attribut DocReflD de la dernière correction, et non à celui de la déclaration initiale.

Lorsqu'un dossier a été annulé, il ne peut plus être corrigé. Il doit alors être transmis en tant que nouveau dossier pour être pris en compte une nouvelle fois.

Les données tests et les données productives ne doivent pas être mélangées, même dans le cadre des AccountReports. Par conséquent, l'élément CorrDocReflD d'une déclaration test ne doit pas renvoyer à une déclaration productive et inversement.

Règle	Validation	Code d'erreur
La valeur de l'élément CorrDocReflD doit correspondre à un DocReflD dans une déclaration précédente de la même IF.	Valeur = DocReflD précédent de la même IF	80002
Le dossier corrigé ne doit pas avoir déjà été corrigé auparavant.	Valeur ≠ CorrDocReflD précédent	80003
Un élément CorrDocReflD ne doit pas figurer plusieurs fois dans une même déclaration.	Valeur ≠ autre CorrDocReflD dans une même déclaration	80011
Une nouvelle déclaration ne doit comporter aucun élément CorrDocReflD (cf. règles concernant DocTypeIndic).	Si DocTypeIndic = «OECD1» ou «OECD11», aucun élément CorrDocReflD ne doit être présent.	80004
Un message de correction ou d'annulation doit comprendre un élément CorrDocReflD (cf. règles concernant DocTypeIndic).	Si DocTypeIndic = «OECD2», «OECD3», «OECD12» ou «OECD13», il faut un élément CorrDocReflD.	80005
Un avis d'annulation ne peut pas être de nouveau corrigé ou annulé.	L'élément CorrDocReflD ne doit pas renvoyer à un dossier de type «OECD3» ou «OECD13».	98103

6 Séries de déclarations (annulations / corrections)

6.1 Nouvelles déclarations

Une nouvelle déclaration constitue le cas normal; en d'autres termes, les dossiers sont transmis pour la première fois. Une IF peut envoyer autant de nouvelles déclarations qu'elle le souhaite, chacune devant contenir uniquement des AccountReports qui n'ont encore jamais été transférés.

Les données remises par une IF peuvent donc être réparties entre plusieurs fichiers XML, et d'autres AccountReports peuvent être fournis à tout moment dans une nouvelle déclaration. Celle-ci ne comprendra toutefois aucun dossier rectificatif ou avis d'annulation (DocTypeIndic «OECD2» ou «OECD3»).

6.2 Annulation intégrale d'une déclaration

Selon la NCD, des déclarations ne peuvent pas être annulées dans leur ensemble. Pour supprimer entièrement une déclaration, il est possible de transmettre un message de correction qui annule tous les AccountReports de la déclaration initiale. L'élément ReportingFI ne peut et ne doit pas être supprimé.

Il convient de noter qu'aucun dossier déjà corrigé ou annulé auparavant ne peut être supprimé à nouveau. Si des dossiers ont été corrigés, il faut annuler les corrections pour supprimer ces dossiers.

En pratique, il est rarement nécessaire d'annuler l'ensemble d'une déclaration. Les mécanismes de correction décrits ci-après permettent de résoudre facilement des erreurs dans certains dossiers.

6.3 Messages de correction

6.3.1 Principes

La NCD comprend deux éléments pouvant être corrigés: ReportingFI et AccountReport. Lors d'une transmission de données entre une IF et l'AFC, l'élément ReportingFI ne peut pas être corrigé. La correction des AccountReports est donc exposée ci-après.

En principe, un AccountReport ne peut être remplacé qu'intégralement, même si la correction porte sur un sous-élément. Si, par exemple, l'adresse d'un titulaire de compte doit être modifiée, il faut transmettre de nouveau l'AccountReport entier, qui se substitue entièrement au précédent.

Les AccountReports de la déclaration initiale qui n'ont pas changé ne doivent pas être transmis de nouveau dans un message de correction. Il suffit que ce dernier comprenne les AccountReports modifiés. En revanche, l'élément ReportingFI doit être fourni avec tout message de correction. Il peut, en plus, porter la mention «Resend Data» (renvoi de données) et être transféré une nouvelle fois avec le même DocRefID. S'il est indiqué en tant que «New data» (nouvelles données), il doit cependant comporter un nouvel DocRefID.

6.3.2 Structure d'un message de correction

Un message de correction est structuré comme une nouvelle déclaration. Il comprend les éléments MessageSpec et ReportingFI ainsi que le nombre souhaité d'AccountReports.

L'élément MessageTypeIndic doit afficher la valeur «CRS702» dans le MessageSpec d'un message de correction (CRS702 = «The message contains corrections for previously sent information», ce message corrige des renseignements envoyés précédemment).

Comme lors d'une nouvelle déclaration, un message de correction doit comprendre un élément MessageRefId unique. Il ne faut en aucun cas réutiliser le MessageRefId d'une déclaration précédente, pas même celui de la déclaration à corriger.

Un message de correction ne doit comporter aucun nouvel AccountReport, mais uniquement des corrections et des annulations. L'élément DocTypeIndic de chaque AccountReport de ce message affichera donc la valeur «OECD2» (correction) ou «OECD3» (annulation).

Tout dossier de correction ou d'annulation doit avoir un nouveau DocRefId. Ici aussi, on ne doit pas réutiliser un DocRefId précédent, pas même celui de la déclaration à corriger.

6.3.3 Séries de corrections

L'élément CorrDocRefId fait le lien entre un dossier de correction et le dossier à corriger. Comme il renvoie au dossier existant que l'on souhaite modifier, il doit correspondre au DocRefId du dossier existant.

Il convient de noter qu'un dossier ne peut pas être corrigé plusieurs fois. Tout comme le DocRefId, chaque CorrDocRefId ne peut donc être transmis qu'une fois et ne doit pas être réutilisé.

Si un dossier n'est toujours pas correct après une modification, celle-ci peut en revanche être corrigée de nouveau. On effectue alors une correction dont le CorrDocRefId renvoie au DocRefId de la modification précédente. La série de corrections ainsi créée ne comporte qu'un seul maillon valable: le dernier.

En revanche, la série s'arrête lorsque le dossier est annulé. Une correction supplémentaire ne permet pas de rétablir un dossier supprimé. Pour déclarer de nouveau un dossier annulé par erreur, il faut donc le renvoyer en tant que nouveau dossier dans une nouvelle déclaration.

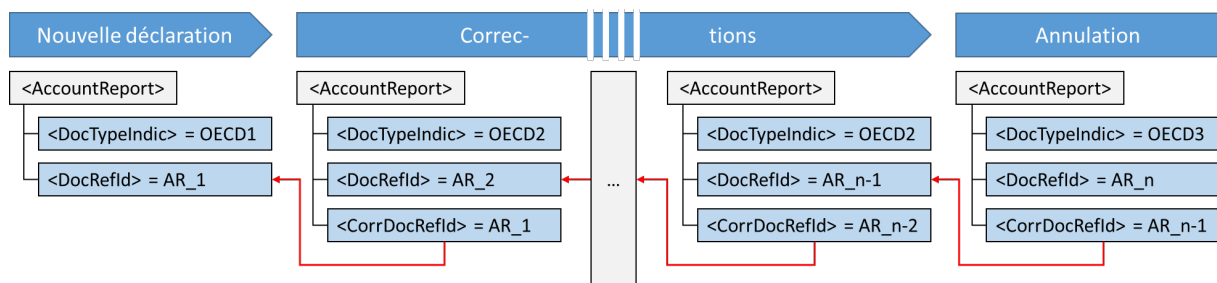


Illustration 1: série de corrections

6.4 Exemples

Les exemples suivants illustrent et précisent le processus de correction.

Les éléments corrigés et à corriger y apparaissent en rouge. L'élément ReportingFI est indiqué en vert lorsqu'il est renvoyé sans être modifié, ce qui correspond aux directives de l'OCDE. Il est également possible d'envoyer à chaque fois un nouvel élément ReportingFI.

6.4.1 Correction d'un AccountReport

Dans le premier exemple, une IF a transmis une nouvelle déclaration avec deux AccountReports. Un élément du premier AccountReport est d'abord corrigé, puis le même AccountReport est modifié une seconde fois.

Les points suivants, notamment, doivent être pris en compte:

- L'élément CorrDocRefId de l'AccountReport renvoie toujours à la déclaration précédente, et non à la déclaration initiale.
- L'élément DocTypeIndic de l'AccountReport est modifié, passant de «OECD1» dans la déclaration initiale à «OECD2» dans le message de correction.
- L'élément ReportingFI doit toujours être fourni dans le message de correction, même s'il n'a pas été modifié. Le DocTypeIndic est alors défini sur «OECD0», tandis que le DocRefId reste inchangé.
- Seul l'AccountReport modifié doit être envoyé dans le message de correction. Le second AccountReport (AR 2), qui n'est pas corrigé, ne fait pas partie de ce message.

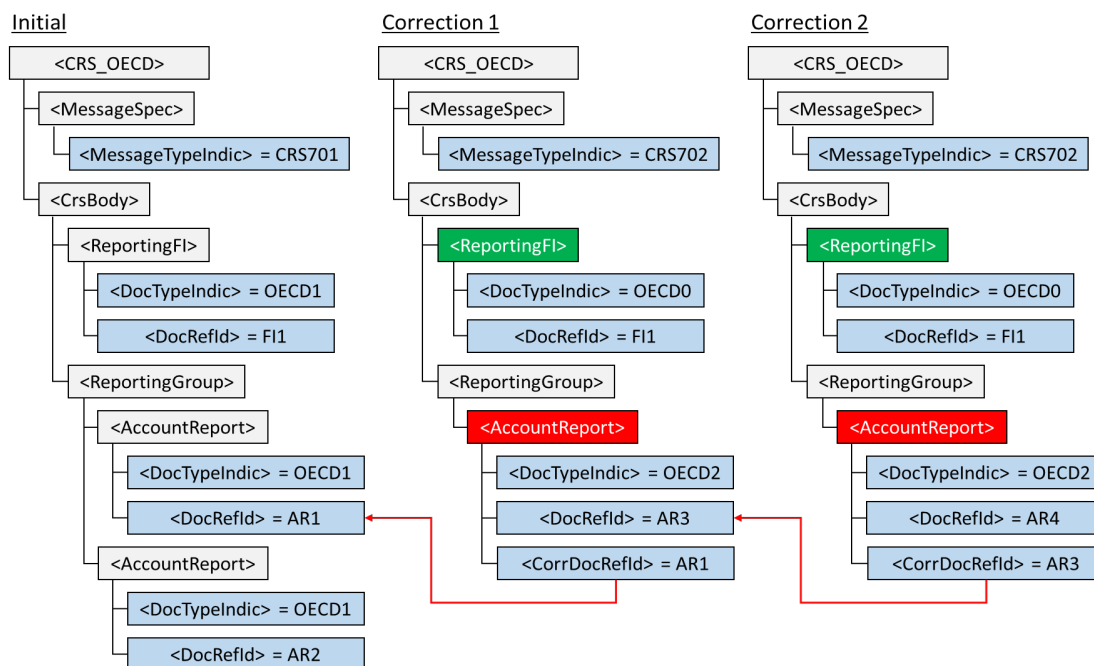


Illustration 2: double correction d'un AccountReport selon le schéma XML NCD

Une série sans l'élément DocTypeIndic «OECD0» est également admise. Dans ce cas, les déclarations aux États partenaires seront établies avec un élément ReportingFI présentant les attributs DocRefId=FI3 et DocTypeIndic «OECD1».

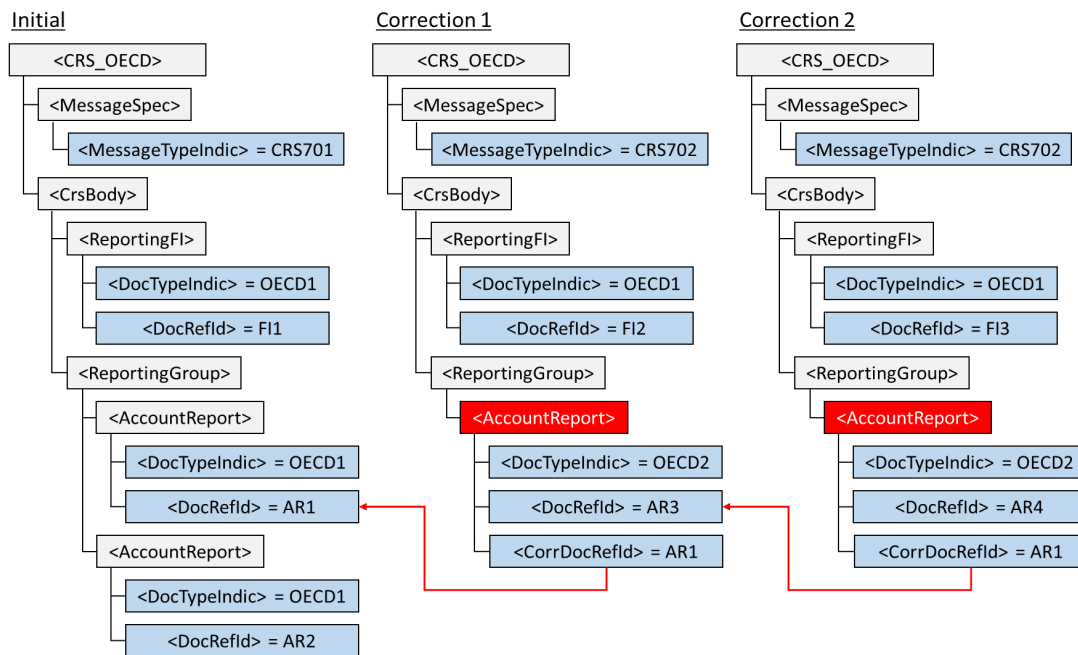


Illustration 3: autre solution pour la double correction d'un AccountReport

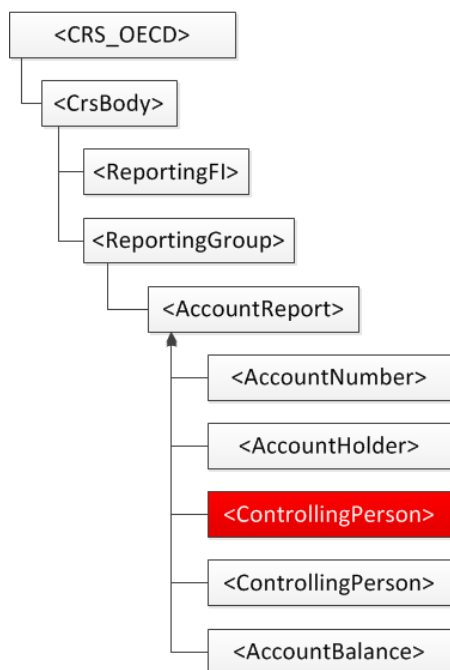
6.4.2 Correction d'un sous-élément dans un AccountReport

En cas de corrections, peu importe que celles-ci portent directement sur un élément de l'AccountReport (p. ex. AccountBalance ou Payment) ou sur un sous-élément (p. ex. nom de l'AccountHolder ou NPA dans l'adresse d'une ControllingPerson). Dans tous les cas, l'AccountReport complet doit de nouveau être transmis, y compris l'AccountHolder, les ControllingPersons, leurs adresses, etc.

Dans cet exemple, l'adresse de la première personne détenant le contrôle (ControllingPerson) est corrigée. Il faut transmettre de nouveau l'AccountReport complet avec la correction, c'est-à-dire y compris les renseignements concernant l'AccountNumber, l'AccountHolder et la deuxième ControllingPerson.

L'élément ReportingFI doit lui aussi être renvoyé; on peut alors utiliser de nouveau le DocTypeIndic «OECD0» ou «OECD1».

Initial



Correction

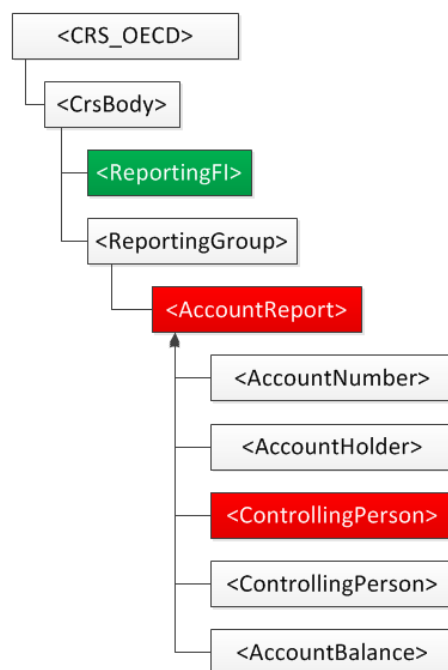
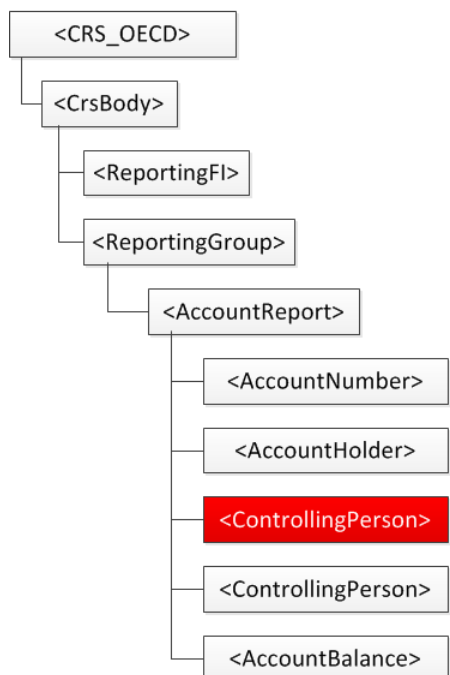


Illustration 4: correction d'un sous-élément dans un AccountReport

6.4.3 Suppression d'un sous-élément dans un AccountReport

Un sous-élément peut être supprimé selon une procédure analogue à celle du ch. 6.4.2. L'élément en question, une ControllingPerson en l'occurrence, est alors simplement enlevé de l'AccountReport, qui est ensuite transmis de nouveau en tant que correction (OECD2).

Initial



Correction

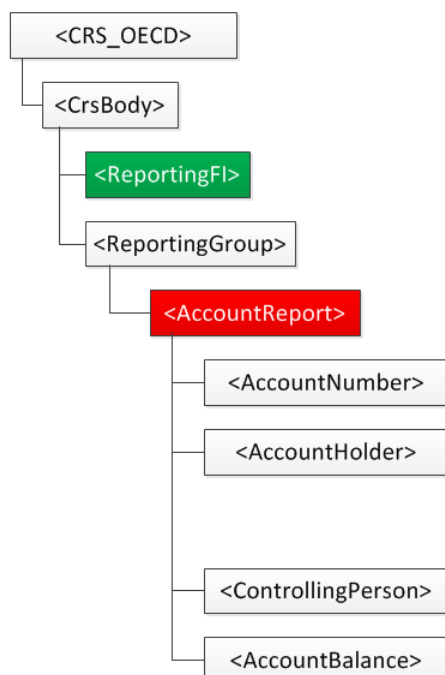


Illustration 5: suppression d'un sous-élément dans un AccountReport

6.4.4 Ajout d'un sous-élément dans un AccountReport

Le mécanisme de correction peut également être utilisé pour ajouter un élément dans une déclaration. À cet effet, l'AccountReport initial est complété par l'élément en question (Payment dans notre exemple). Ici aussi, l'AccountReport du message de correction remplace entièrement l'AccountReport initial; tous les éléments (AccountNumber, AccountHolder, ControllingPersons, AccountBalance) de ce dernier doivent donc être transmis de nouveau dans le message de correction.

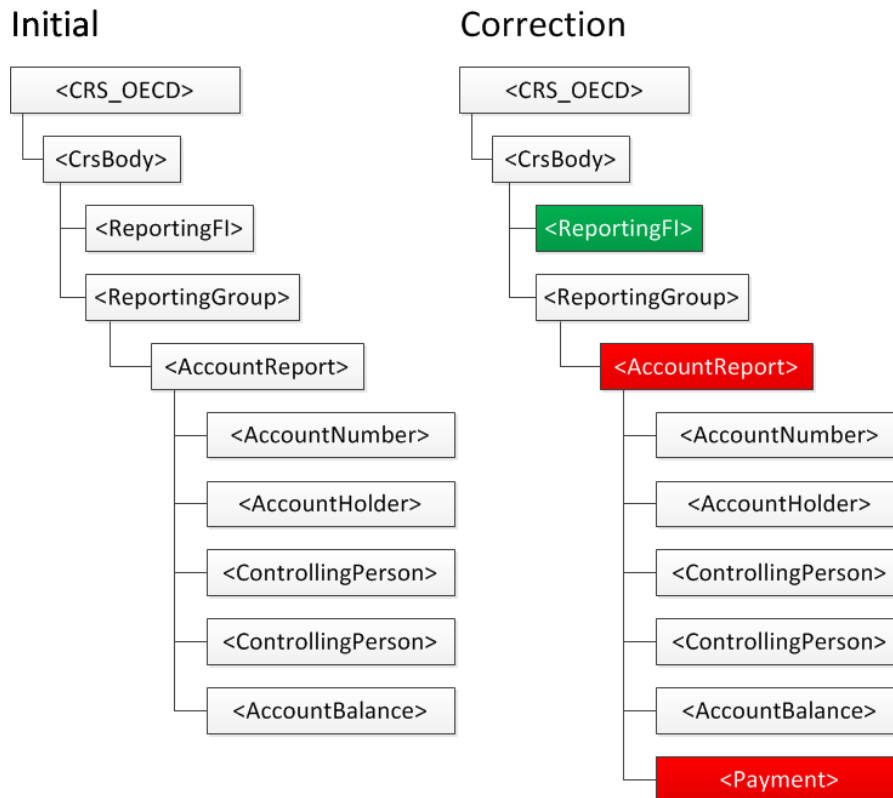


Illustration 6: ajout d'un sous-élément dans un AccountReport

6.4.5 Suppression d'un AccountReport

Pour supprimer un AccountReport, il faut créer un message de correction (MessageTypeIndic = CRS702) qui comprend un avis d'annulation de l'AccountReport concerné. L'élément DocTypeIndic de l'AccountReport est alors «OECD3».

Comme les champs obligatoires doivent également être complétés dans l'AccountReport du message de correction, la solution la plus simple consiste, comme dans l'illustration 7, à renvoyer l'AccountReport initial en adaptant uniquement l'élément DocTypeIndic. Le contenu de l'AccountReport dans le message d'annulation importe peu, tant qu'il respecte les règles d'une déclaration valable. En particulier, l'annulation d'un AccountReport doit contenir les mêmes ResCountryCodes que l'AccountReport à annuler (voir chiffres 5.3.8, 5.3.9 et 5.3.10).

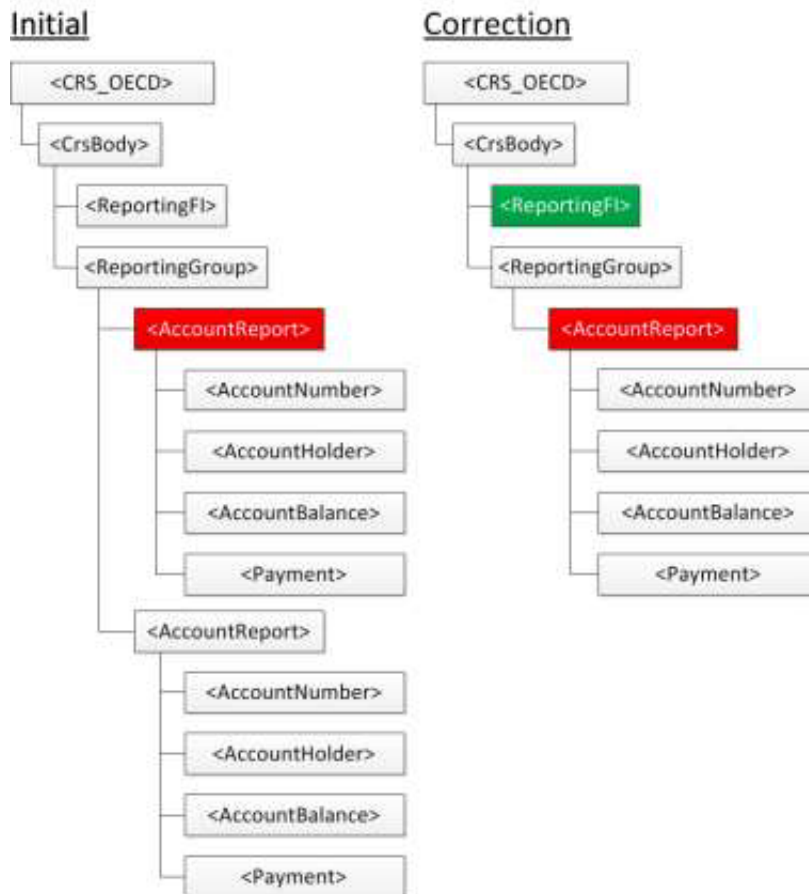


Illustration 7: suppression d'un AccountReport

6.4.6 Ajout d'AccountReports pour une IF existante

Si tous les AccountReports d'une IF n'ont pas été transmis avec la première nouvelle déclaration, ils peuvent être complétés dans d'autres déclarations. Une IF peut ainsi répartir la remise des données entre plusieurs déclarations ou fournir ultérieurement les AccountReports manquants.

Le deuxième message et tous les autres constituent alors des nouvelles déclarations, au même titre que le premier message. L'élément MessageTypeIndic est donc «CRS701», le DocTypeIndic des AccountReports devant être «OECD1».

Selon le schéma XML NCD, l'élément ReportingFI est également réutilisé et renvoyé avec le DocTypeIndic « OECD0 ». Le DocRefId de la ReportingFI dans la seconde déclaration doit être identique au DocRefId de la première déclaration.

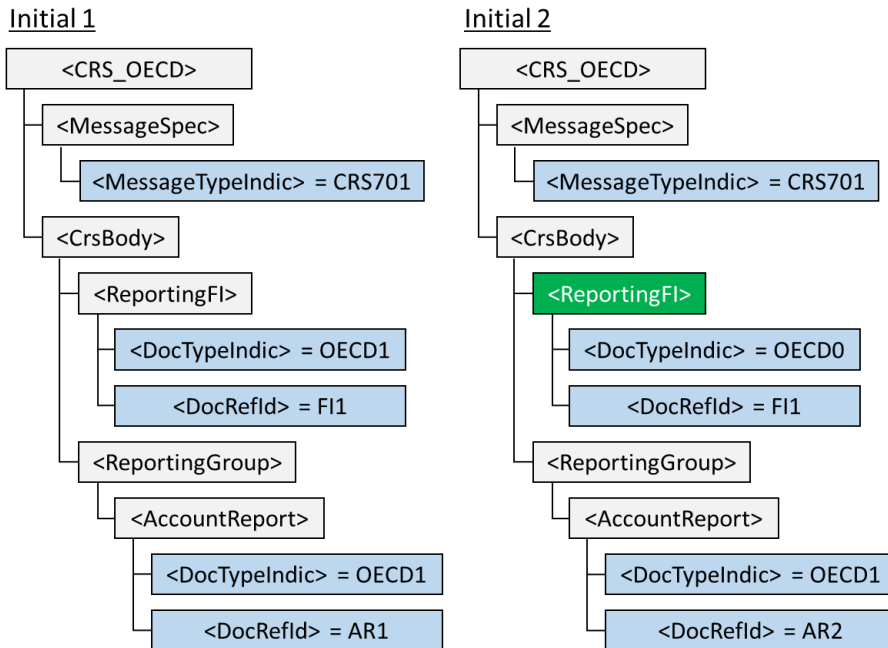


Illustration 8: ajout d'AccountReports pour une IF existante, selon la NCD

Autre possibilité: dans le cas présent, deux nouvelles déclarations ordinaires peuvent également être envoyées l'une après l'autre, sans aucune référence mutuelle. Le second élément ReportingFI remplace alors le précédent.

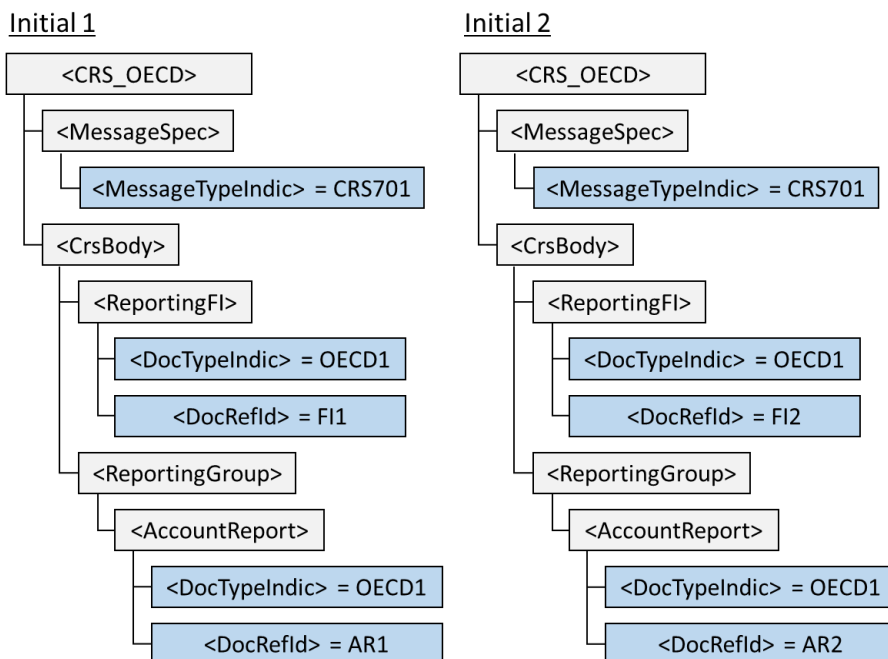


Illustration 9: autre solution concernant l'ajout d'AccountReports pour une IF existante

6.4.7 Réinitialisation d'une suppression

Si un AccountReport a été supprimé (OECD3), cette opération ne peut pas être annulée ou modifiée, car elle a terminé la série de corrections (cf. ch. 6.3.3). L'AccountReport doit alors être transmis de nouveau en tant que nouvel AccountReport.

Dans cet exemple, une nouvelle déclaration est d'abord envoyée avec deux AccountReports. Le premier est ensuite annulé. On constate alors qu'il aurait dû être transmis. Les mêmes

données sont donc transférées en tant que nouvel AccountReport dans un troisième message.

L'élément DocRefId de l'AccountReport initial ne peut pas être réutilisé. Il en faut un nouveau pour le renvoi.

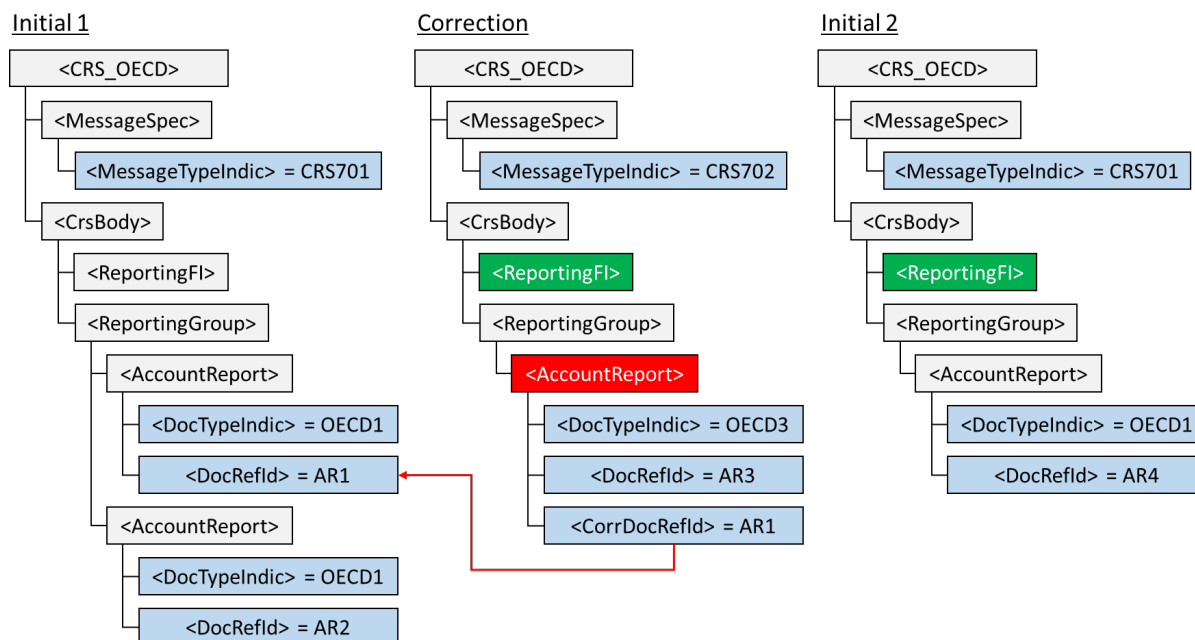


Illustration 10: réinitialisation d'une suppression

6.4.8 Déclaration «néant»

Cas particulier, la déclaration «néant» permet à une IF d'indiquer à l'AFC qu'elle ne gère aucun compte déclarable pour la période de déclaration concernée (cf. art. 15, al. 1, LEAR).

Une déclaration «néant» est structurée comme une déclaration NCD ordinaire, mais elle ne comprend aucun AccountReport et son élément MessageTypeIndic doit être «CRS703».

Une déclaration «néant» doit elle aussi comporter tous les champs obligatoires. Cela inclut l'élément ReportingFI complet. L'élément ReportingGroup doit également être présent, même s'il ne contient rien.

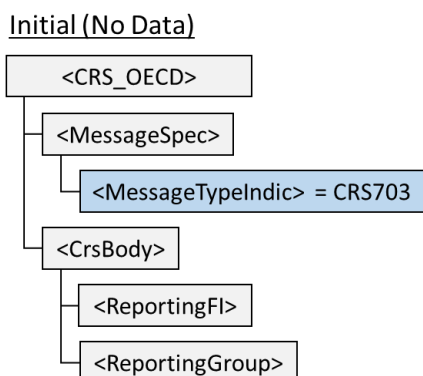


Illustration 11: déclaration «néant»

Si une IF constate a posteriori qu'elle gère des comptes déclarables, elle peut compléter une déclaration «néant» selon la procédure présentée au ch. 6.4.6 «Ajout d'AccountReports pour une IF existante».

L'exemple ci-après montre l'envoi initial d'une déclaration «néant» (CRS703). Deux AccountReports sont ensuite transmis dans une nouvelle déclaration. L'élément ReportingFI peut alors être renvoyé (OECD0) ou créé une nouvelle fois (OECD1).

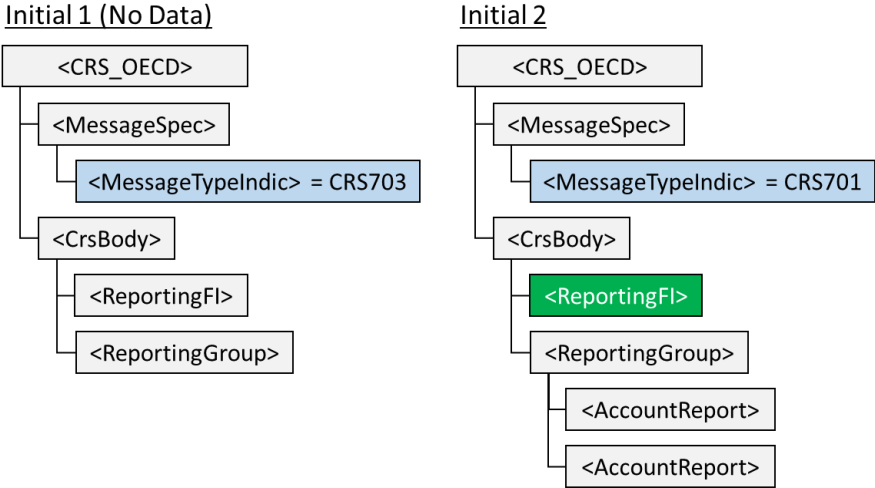


Illustration 12: remise de données après une déclaration «néant»

7 Annexe

7.1 Exemples XML

7.1.1 Nouvelle déclaration

Le premier exemple concerne une nouvelle déclaration avec différents types d'AccountReports. Le titulaire du compte du premier AccountReport est une personne physique; celui du deuxième AccountReport est une entité avec deux personnes détenant le contrôle. Le troisième AccountReport se réfère à un compte non documenté.

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<crs:CRS_OECD version="2.0" xmlns:cfc="urn:oe.cd:ties:commontypesfatcacrs:v2"
xmlns:crs="urn:oe.cd:ties:crs:v2" xmlns:stf="urn:oe.cd:ties:crsstf:v5">
  <crs:MessageSpec>
    <crs:SendingCompanyIN>052.0000.0000</crs:SendingCompanyIN>
    <crs:TransmittingCountry>CH</crs:TransmittingCountry>
    <crs:ReceivingCountry>CH</crs:ReceivingCountry>
    <crs:MessageType>CRS</crs:MessageType>
    <crs:MessageRefId>CH2017CH503e1eea-0aa2-4d2f-aba1-e48578b5f8e2</crs:MessageRefId>
    <crs:MessageTypeIndic>CRS701</crs:MessageTypeIndic>
    <crs:ReportingPeriod>2017-12-31</crs:ReportingPeriod>
    <crs:Timestamp>2017-06-14T09:30:47Z</crs:Timestamp>
  </crs:MessageSpec>

  <crs:CrsBody>
    <crs:ReportingFI>
      <crs:ResCountryCode>CH</crs:ResCountryCode>
      <crs:IN issuedBy="CH">CHE-123.456.789</crs:IN>
      <crs:Name nameType="OECD207">Beispiel AG</crs:Name>
      <crs:Address legalAddressType="OECD304">
        <cfc:CountryCode>CH</cfc:CountryCode>
        <cfc:AddressFix>
          <cfc:Street>Bahnhofstrasse</cfc:Street>
          <cfc:BuildingIdentifier>1</cfc:BuildingIdentifier>
          <cfc:POB>100</cfc:POB>
          <cfc:PostCode>8001</cfc:PostCode>
          <cfc:City>Zürich</cfc:City>
        </cfc:AddressFix>
        <cfc:AddressFree>Bahnhofstrasse 1, Postfach 100, 8001 Zürich </cfc:AddressFree>
      </crs:Address>
      <crs:DocSpec>
        <stf:DocTypeIndic>OECD1</stf:DocTypeIndic>
        <stf:DocRefId>CH2017CH_F11</stf:DocRefId>
      </crs:DocSpec>
    </crs:ReportingFI>

    <crs:ReportingGroup>
      <crs:AccountReport><!--Account of an individual-->
      <crs:DocSpec>
        <stf:DocTypeIndic>OECD1</stf:DocTypeIndic>
        <stf:DocRefId>CH2017CH_AR1</stf:DocRefId>
      </crs:DocSpec>
      <crs:AccountNumber
AcctNumberType="OECD601">DE17120700000012345678</crs:AccountNumber>
      <crs:AccountHolder>
        <crs:Individual>
          <crs:ResCountryCode>DE</crs:ResCountryCode>
          <crs:TIN issuedBy="DE">123456798</crs:TIN>
          <crs:Name nameType="OECD202">
            <crs:Title>Dr.</crs:Title>
            <crs:FirstName>Hans</crs:FirstName>
            <crs:MiddleName>Rudolf</crs:MiddleName>
            <crs:NamePrefix>von</crs:NamePrefix>
            <crs:LastName>Muster</crs:LastName>
          </crs:Name>
        </crs:Individual>
      </crs:AccountHolder>
    </crs:AccountReport>
  </crs:ReportingGroup>
</crs:CrsBody>
</crs:CRS_OECD>
```

```

        <crs:GenerationIdentifier>Jr.</crs:GenerationIdentifier>
    </crs:Name>
    <crs:Address legalAddressType="OECD305">
        <cfc:CountryCode>DE</cfc:CountryCode>
        <cfc:AddressFix>
            <cfc:Street>Lange Straße</cfc:Street>
            <cfc:BuildingIdentifier>25</cfc:BuildingIdentifier>
            <cfc:PostCode>10101</cfc:PostCode>
            <cfc:City>Berlin</cfc:City>
        </cfc:AddressFix>
    </crs:Address>
    <crs:BirthInfo>
        <crs:BirthDate>1967-08-13</crs:BirthDate>
        <crs:City>Hamburg</crs:City>
        <crs:CountryInfo>
            <crs:CountryCode>DE</crs:CountryCode>
        </crs:CountryInfo>
    </crs:BirthInfo>
</crs:Individual>
</crs:AccountHolder>
<crs:AccountBalance currCode="CHF">50000</crs:AccountBalance>
<crs:Payment>
    <crs:Type>CRS502</crs:Type>
    <crs:PaymentAmnt currCode="CHF">4814.50</crs:PaymentAmnt>
</crs:Payment>
</crs:AccountReport>
<crs:AccountReport><!--Account of a Passive NFE with Controlling Persons-->
    <crs:DocSpec>
        <stf:DocTypeIndic>OECD1</stf:DocTypeIndic>
        <stf:DocRefId>CH2017CH_AR2</stf:DocRefId>
    </crs:DocSpec>
    <crs:AccountNumber>12345678</crs:AccountNumber>
    <crs:AccountHolder>
        <crs:Organisation>
            <crs:ResCountryCode>GG</crs:ResCountryCode>
            <crs:Name>Example Trust</crs:Name>
            <crs:Address>
                <cfc:CountryCode>GG</cfc:CountryCode>
                <cfc:AddressFix>
                    <cfc:Street>Main Street 25</cfc:Street>
                    <cfc:City>Guernsey</cfc:City>
                </cfc:AddressFix>
            </crs:Address>
        </crs:Organisation>
        <crs:AcctHolderType>CRS101</crs:AcctHolderType>
    </crs:AccountHolder>
    <crs:ControllingPerson>
        <crs:Individual>
            <crs:ResCountryCode>DE</crs:ResCountryCode>
            <crs:ResCountryCode>MC</crs:ResCountryCode>
            <crs:Name>
                <crs:FirstName>Richie</crs:FirstName>
                <crs:MiddleName>M.</crs:MiddleName>
                <crs:LastName>Rich</crs:LastName>
            </crs:Name>
            <crs:Address>
                <cfc:CountryCode>DE</cfc:CountryCode>
                <cfc:AddressFix>
                    <cfc:Street>Lange Strasse</cfc:Street>
                    <cfc:PostCode>12345</cfc:PostCode>
                    <cfc:City>Grossstadt</cfc:City>
                </cfc:AddressFix>
            </crs:Address>
        </crs:Individual>
        <crs:CtrlgPersonType>CRS801</crs:CtrlgPersonType>
    </crs:ControllingPerson>

```

```

<crs:ControllingPerson>
  <crs:Individual>
    <crs:ResCountryCode>PL</crs:ResCountryCode>
    <crs:ResCountryCode>RU</crs:ResCountryCode>
    <crs:TIN issuedBy="PL">65498732543121</crs:TIN>
    <crs:TIN issuedBy="RU">A2349827</crs:TIN>
    <crs:Name>
      <crs:FirstName>Grzegorz</crs:FirstName>
      <crs:LastName>Brzezyszczkiewicz</crs:LastName>
    </crs:Name>
    <crs:Address>
      <cfc:CountryCode>PL</cfc:CountryCode>
      <cfc:AddressFix>
        <cfc:Street>Ulica Zielona</cfc:Street>
        <cfc:BuildingIdentifier>513</cfc:BuildingIdentifier>
        <cfc:SuiteIdentifier>42</cfc:SuiteIdentifier>
        <cfc:FloorIdentifier>4</cfc:FloorIdentifier>
        <cfc:DistrictName>Powiat Zamojski</cfc:DistrictName>
        <cfc:PostCode>22-460</cfc:PostCode>
        <cfc:City>Szczepreszyn</cfc:City>
        <cfc:CountrySubentity>Lublin</cfc:CountrySubentity>
      </cfc:AddressFix>
    </crs:Address>
  </crs:Individual>
  <crs:CtrlgPersonType>CRS803</crs:CtrlgPersonType>
</crs:ControllingPerson>

  <crs:AccountBalance currCode="EUR">3867851365.78</crs:AccountBalance>
</crs:AccountReport>

<crs:AccountReport><!--Undocumented Account-->
  <crs:DocSpec>
    <stf:DocTypeIndic>OECD1</stf:DocTypeIndic>
    <stf:DocRefId>CH2017CH_AR3</stf:DocRefId>
  </crs:DocSpec>
  <crs:AccountNumber AcctNumberType="OECD602"
UndocumentedAccount="true">1234567890</crs:AccountNumber>
  <crs:AccountHolder>
    <crs:Individual>
      <crs:ResCountryCode>CH</crs:ResCountryCode>
      <crs:Name>
        <crs:FirstName>NFN</crs:FirstName>
        <crs:LastName>Smith</crs:LastName>
      </crs:Name>
      <crs:Address>
        <cfc:CountryCode>CH</cfc:CountryCode>
        <cfc:AddressFix>
          <cfc:City>Undocumented</cfc:City>
        </cfc:AddressFix>
      </crs:Address>
    </crs:Individual>
  </crs:AccountHolder>
  <crs:AccountBalance currCode="AUD">1200512.52</crs:AccountBalance>
  <crs:Payment>
    <crs:Type>CRS502</crs:Type>
    <crs:PaymentAmnt currCode="AUD">28345.82</crs:PaymentAmnt>
  </crs:Payment>
</crs:AccountReport>
</crs:ReportingGroup>
</crs:CrsBody>
</crs:CRS_OECD>

```

7.1.2 Deuxième nouvelle déclaration

Une deuxième nouvelle déclaration ajoute un autre AccountReport à celle de la même IF.

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
```

```

<crs:CRS_OECD version="2.0" xmlns:cfc="urn:oe.cd:ties:commontypesfatcacrsv2"
xmlns:crs="urn:oe.cd:ties:crs:v2" xmlns:stf="urn:oe.cd:ties:crsstf:v5">
  <crs:MessageSpec>
    <crs:SendingCompanyIN>052.0000.0000</crs:SendingCompanyIN>
    <crs:TransmittingCountry>CH</crs:TransmittingCountry>
    <crs:ReceivingCountry>CH</crs:ReceivingCountry>
    <crs:MessageType>CRS</crs:MessageType>
    <crs:MessageRefId>CH2017CHf6aa251f-3341-46a1-8bcb-cfde7433df55</crs:MessageRefId>
    <crs:MessageTypeIndic>CRS701</crs:MessageTypeIndic>
    <crs:ReportingPeriod>2017-12-31</crs:ReportingPeriod>
    <crs:Timestamp>2017-06-15T10:47:21Z</crs:Timestamp>
  </crs:MessageSpec>

  <crs:CrsBody>
    <crs:ReportingFI>
      <crs:ResCountryCode>CH</crs:ResCountryCode>
      <crs:IN issuedBy="CH">CHE-123.456.789</crs:IN>
      <crs:Name nameType="OECD207">Beispiel AG</crs:Name>
      <crs:Address legalAddressType="OECD304">
        <cfc:CountryCode>CH</cfc:CountryCode>
        <cfc:AddressFix>
          <cfc:Street>Bahnhofstrasse</cfc:Street>
          <cfc:BuildingIdentifier>1</cfc:BuildingIdentifier>
          <cfc:POB>100</cfc:POB>
          <cfc:PostCode>8001</cfc:PostCode>
          <cfc:City>Zürich</cfc:City>
        </cfc:AddressFix>
        <cfc:AddressFree>Bahnhofstrasse 1, Postfach 100, 8001 Zürich</cfc:AddressFree>
      </crs:Address>
      <crs:DocSpec>
        <stf:DocTypeIndic>OECD0</stf:DocTypeIndic><!--Alternatively use OECD1 with new DocRefId-->
        <stf:DocRefId>CH2017CH_FI1</stf:DocRefId>
      </crs:DocSpec>
    </crs:ReportingFI>

    <crs:ReportingGroup>
      <crs:AccountReport><!--Additional AccountReport-->
        <crs:DocSpec>
          <stf:DocTypeIndic>OECD1</stf:DocTypeIndic>
          <stf:DocRefId>CH2017CH_AR4</stf:DocRefId>
        </crs:DocSpec>
        <crs:AccountNumber>291348578</crs:AccountNumber>
        <crs:AccountHolder>
          <crs:Individual>
            <crs:ResCountryCode>ES</crs:ResCountryCode>
            <crs:Name>
              <crs:FirstName>Juan</crs:FirstName>
              <crs:LastName>Rodriguez Gonzales</crs:LastName>
            </crs:Name>
            <crs:Address>
              <cfc:CountryCode>ES</cfc:CountryCode>
              <cfc:AddressFix>
                <cfc:Street>Campo de Villa</cfc:Street>
                <cfc:POB>681</cfc:POB>
                <cfc:City>Madrid</cfc:City>
              </cfc:AddressFix>
            </crs:Address>
          </crs:Individual>
        </crs:AccountHolder>
        <crs:AccountBalance currCode="EUR">6546832</crs:AccountBalance>
      </crs:AccountReport>
    </crs:ReportingGroup>
  </crs:CrsBody>
</crs:CRS_OECD>

```

7.1.3 Message de correction

Ce message de correction modifie le premier AccountReport de la nouvelle déclaration du ch. 7.1.1.

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<crs:CRS_OECD version="2.0" xmlns:cfc="urn:oe.cd:ties:commontypesfatcacrs:v2"
xmlns:crs="urn:oe.cd:ties:crs:v2" xmlns:stf="urn:oe.cd:ties:crsstf:v5">
  <crs:MessageSpec>
    <crs:SendingCompanyIN>052.0000.0000</crs:SendingCompanyIN>
    <crs:TransmittingCountry>CH</crs:TransmittingCountry>
    <crs:ReceivingCountry>CH</crs:ReceivingCountry>
    <crs:MessageType>CRS</crs:MessageType>
    <crs:MessageRefId>CH2017CH85ca907e-8dd0-4c0f-bc9d-42b5119f4655</crs:MessageRefId>
    <crs:MessageTypeIndic>CRS702</crs:MessageTypeIndic>
    <crs:ReportingPeriod>2017-12-31</crs:ReportingPeriod>
    <crs:Timestamp>2017-06-16T12:13:36Z</crs:Timestamp>
  </crs:MessageSpec>

  <crs:CrsBody>
    <crs:ReportingFI>
      <crs:ResCountryCode>CH</crs:ResCountryCode>
      <crs:IN issuedBy="CH">CHE-123.456.789</crs:IN>
      <crs:Name nameType="OECD207">Beispiel AG</crs:Name>
      <crs:Address legalAddressType="OECD304">
        <cfc:CountryCode>CH</cfc:CountryCode>
        <cfc:AddressFix>
          <cfc:Street>Bahnhofstrasse</cfc:Street>
          <cfc:BuildingIdentifier>1</cfc:BuildingIdentifier>
          <cfc:POB>100</cfc:POB>
          <cfc:PostCode>8001</cfc:PostCode>
          <cfc:City>Zürich</cfc:City>
        </cfc:AddressFix>
        <cfc:AddressFree>Bahnhofstrasse 1, Postfach 100, 8001 Zürich</cfc:AddressFree>
      </crs:Address>
      <crs:DocSpec>
        <stf:DocTypeIndic>OECD0</stf:DocTypeIndic><!--Alternatively use OECD1 with new DocRefId-->
        <stf:DocRefId>CH2017CH_FI1</stf:DocRefId>
      </crs:DocSpec>
    </crs:ReportingFI>

    <crs:ReportingGroup>
      <crs:AccountReport>
        <crs:DocSpec>
          <stf:DocTypeIndic>OECD2</stf:DocTypeIndic><!--Correction Code-->
          <stf:DocRefId>CH2017CH_AR5</stf:DocRefId><!--New DocRefId-->
          <stf:CorrDocRefId>CH2017CH_AR1</stf:CorrDocRefId><!--Reference to corrected
AccountReport-->
        </crs:DocSpec>
        <crs:AccountNumber>
          <AcctNumberType="OECD601">DE17120700000012345678</crs:AccountNumber>
        </crs:AccountNumber>
        <crs:AccountHolder>
          <crs:Individual>
            <crs:ResCountryCode>DE</crs:ResCountryCode>
            <crs:TIN issuedBy="DE">123456798</crs:TIN>
            <crs:Name nameType="OECD202">
              <crs:Title>Dr.</crs:Title>
              <crs:FirstName>Hans</crs:FirstName>
              <crs:MiddleName>Rudolf</crs:MiddleName>
              <crs:NamePrefix>von</crs:NamePrefix>
              <crs:LastName>Muster</crs:LastName>
              <crs:GenerationIdentifier>Jr.</crs:GenerationIdentifier>
            </crs:Name>
            <crs:Address legalAddressType="OECD305">
              <cfc:CountryCode>DE</cfc:CountryCode>
              <cfc:AddressFix>
                <cfc:Street>Lange Straße</cfc:Street>
```

```
        <cfc:BuildingIdentifier>25</cfc:BuildingIdentifier>
        <cfc:PostCode>10101</cfc:PostCode>
        <cfc:City>Berlin</cfc:City>
    </cfc:AddressFix>
</crs:Address>
<crs:Address><!--Second address of AccountHolder added-->
    <cfc:CountryCode>CH</cfc:CountryCode>
    <cfc:AddressFix>
        <cfc:Street>Munotgasse</cfc:Street>
        <cfc:BuildingIdentifier>2</cfc:BuildingIdentifier>
        <cfc:PostCode>8200</cfc:PostCode>
        <cfc:City>Schaffhausen</cfc:City>
    </cfc:AddressFix>
</crs:Address>
<crs:BirthInfo>
    <crs:BirthDate>1967-08-13</crs:BirthDate>
    <crs:City>Hamburg</crs:City>
    <crs:CountryInfo>
        <crs:CountryCode>DE</crs:CountryCode>
    </crs:CountryInfo>
</crs:BirthInfo>
</crs:Individual>
</crs:AccountHolder>
<crs:AccountBalance currCode="CHF">1560032</crs:AccountBalance><!--Amount changed-->
<crs:Payment>
    <crs:Type>CRS502</crs:Type>
    <crs:PaymentAmnt currCode="CHF">4814.50</crs:PaymentAmnt>
</crs:Payment>
</crs:AccountReport>
</crs:ReportingGroup>
</crs:CrsBody>
</crs:CRS_OECD>
```


7.1.4 Message d'annulation

Ce message clôt la série de corrections en supprimant l'AccountReport qui avait été corrigé précédemment. Il renvoie au dernier élément de la série, c'est-à-dire à la correction précédente.

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<crs:CRS_OECD version="2.0" xmlns:cfc="urn:oe.cd:ties:comontypesfatcacrs:v2"
xmlns:crs="urn:oe.cd:ties:crs:v2" xmlns:stf="urn:oe.cd:ties:crsstf:v5">
  <crs:MessageSpec>
    <crs:SendingCompanyIN>052.0000.0000</crs:SendingCompanyIN>
    <crs:TransmittingCountry>CH</crs:TransmittingCountry>
    <crs:ReceivingCountry>CH</crs:ReceivingCountry>
    <crs:MessageType>CRS</crs:MessageType>
    <crs:MessageRefId>CH2017CH85ca907e-8dd0-4c0f-bc9d-42b5119f4655</crs:MessageRefId>
    <crs:MessageTypeIndic>CRS702</crs:MessageTypeIndic>
    <crs:ReportingPeriod>2017-12-31</crs:ReportingPeriod>
    <crs:Timestamp>2017-06-16T16:04:42Z</crs:Timestamp>
  </crs:MessageSpec>

  <crs:CrsBody>
    <crs:ReportingFI>
      <crs:ResCountryCode>CH</crs:ResCountryCode>
      <crs:IN issuedBy="CH">CHE-123.456.789</crs:IN>
      <crs:Name nameType="OECD207">Beispiel AG</crs:Name>
      <crs:Address legalAddressType="OECD304">
        <cfc:CountryCode>CH</cfc:CountryCode>
        <cfc:AddressFix>
          <cfc:Street>Bahnhofstrasse</cfc:Street>
          <cfc:BuildingIdentifier>1</cfc:BuildingIdentifier>
          <cfc:POB>100</cfc:POB>
          <cfc:PostCode>8001</cfc:PostCode>
          <cfc:City>Zürich</cfc:City>
        </cfc:AddressFix>
        <cfc:AddressFree>Bahnhofstrasse 1, Postfach 100, 8001 Zürich</cfc:AddressFree>
      </crs:Address>
      <crs:DocSpec>
        <stf:DocTypeIndic>OECD0</stf:DocTypeIndic><!--Alternatively use OECD1 with new DocRefId-->
        <stf:DocRefId>CH2017CH_F11</stf:DocRefId>
      </crs:DocSpec>
    </crs:ReportingFI>

    <crs:ReportingGroup>
      <crs:AccountReport><!--Same content as previously, only DocSpec changed-->
        <crs:DocSpec>
          <stf:DocTypeIndic>OECD3</stf:DocTypeIndic><!--Deletion Code-->
          <stf:DocRefId>CH2017CH_AR6</stf:DocRefId><!--New DocRefId-->
          <stf:CorrDocRefId>CH2017CH_AR5</stf:CorrDocRefId><!--Reference to corrected
AccountReport-->
        </crs:DocSpec>
        <crs:AccountNumber
AcctNumberType="OECD601">DE17120700000012345678</crs:AccountNumber>
        <crs:AccountHolder>
          <crs:Individual>
            <crs:ResCountryCode>DE</crs:ResCountryCode>
            <crs:TIN issuedBy="DE">123456798</crs:TIN>
            <crs:Name nameType="OECD202">
              <crs:Title>Dr.</crs:Title>
              <crs:FirstName>Hans</crs:FirstName>
              <crs:MiddleName>Rudolf</crs:MiddleName>
              <crs:NamePrefix>von</crs:NamePrefix>
              <crs:LastName>Muster</crs:LastName>
              <crs:GenerationIdentifier>Jr.</crs:GenerationIdentifier>
            </crs:Name>
            <crs:Address legalAddressType="OECD305">
              <cfc:CountryCode>DE</cfc:CountryCode>
              <cfc:AddressFix>
```

```
        <cfc:Street>Lange Straße</cfc:Street>
        <cfc:BuildingIdentifier>25</cfc:BuildingIdentifier>
        <cfc:PostCode>10101</cfc:PostCode>
        <cfc:City>Berlin</cfc:City>
    </cfc:AddressFix>
</crs:Address>
<crs:Address>
    <cfc:CountryCode>CH</cfc:CountryCode>
    <cfc:AddressFix>
        <cfc:Street>Munotgasse</cfc:Street>
        <cfc:BuildingIdentifier>2</cfc:BuildingIdentifier>
        <cfc:PostCode>8200</cfc:PostCode>
        <cfc:City>Schaffhausen</cfc:City>
    </cfc:AddressFix>
</crs:Address>
<crs:BirthInfo>
    <crs:BirthDate>1967-08-13</crs:BirthDate>
    <crs:City>Hamburg</crs:City>
    <crs:CountryInfo>
        <crs:CountryCode>DE</crs:CountryCode>
    </crs:CountryInfo>
</crs:BirthInfo>
</crs:Individual>
</crs:AccountHolder>
<crs:AccountBalance currCode="CHF">1560032</crs:AccountBalance>
<crs:Payment>
    <crs:Type>CRS502</crs:Type>
    <crs:PaymentAmnt currCode="CHF">4814.50</crs:PaymentAmnt>
</crs:Payment>
</crs:AccountReport>
</crs:ReportingGroup>
</crs:CrsBody>
</crs:CRS_OECD>
```

7.1.5 Déclaration «néant»

Cet exemple présente la déclaration «néant» d'une autre IF. Il est donc totalement indépendant des exemples précédents.

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<crs:CRS_OECD version="2.0" xmlns:cfc="urn:oe.cd:ties:commontypesfatcacrs:v2"
xmlns:crs="urn:oe.cd:ties:crs:v2" xmlns:stf="urn:oe.cd:ties:crsstf:v5">
  <crs:MessageSpec>
    <crs:SendingCompanyIN>052.1111.1111</crs:SendingCompanyIN>
    <crs:TransmittingCountry>CH</crs:TransmittingCountry>
    <crs:ReceivingCountry>CH</crs:ReceivingCountry>
    <crs:MessageType>CRS</crs:MessageType>
    <crs:MessageRefId>CH2017CH48608ee6-19ec-4b9a-9c0c-2d7f2669061f</crs:MessageRefId>
    <crs:MessageTypeIndic>CRS703</crs:MessageTypeIndic><!--Indicator for Nil Return-->
    <crs:ReportingPeriod>2017-12-31</crs:ReportingPeriod>
    <crs:Timestamp>2017-06-15T15:32:28Z</crs:Timestamp>
  </crs:MessageSpec>

  <crs:CrsBody>
    <crs:ReportingFI>
      <crs:ResCountryCode>CH</crs:ResCountryCode>
      <crs:IN issuedBy="CH">CHE-234.567.890</crs:IN>
      <crs:Name nameType="OECD207">Empty & amp; Cie.</crs:Name>
      <crs:Address>
        <cfc:CountryCode>CH</cfc:CountryCode>
        <cfc:AddressFix>
          <cfc:Street>Bahnhofstrasse</cfc:Street>
          <cfc:BuildingIdentifier>1</cfc:BuildingIdentifier>
          <cfc:PostCode>4004</cfc:PostCode>
          <cfc:City>Basel</cfc:City>
        </cfc:AddressFix>
      </crs:Address>
      <crs:DocSpec>
        <stf:DocTypeIndic>OECD1</stf:DocTypeIndic>
        <stf:DocRefId>CH2017CH_FI2</stf:DocRefId>
      </crs:DocSpec>
    </crs:ReportingFI>

    <crs:ReportingGroup/><!--ReportingGroup without AccountReports-->
  </crs:CrsBody>
</crs:CRS_OECD>
```

Les données des exemples sont purement fictives. Toute similitude avec des personnes, des établissements ou des comptes existants est totalement fortuite et n'est en aucun cas intentionnelle.

7.2 Caractères permis

Les éléments d'un fichier CRS-XML peuvent être composés exclusivement par des caractères conformes au standard ISO 8859-1, à l'exclusion des caractères du tableau suivant:

Caractère	Description	UTF-8 Code	ISO 8859-1 Code
!	Point d'exclamation	U+0021	0x21
"	Guillemet anglais	U+0022	0x22
#	Croisillon	U+0023	0x23
\$	Dollar	U+0024	0x24
<	Signe inférieur à	U+003C	0x3C

>	Signe supérieur à	U+003E	0x3E
^	Accent circonflexe	U+005E	0x5E
~	Tilde	U+007E	0x7E
£	Livre sterling	U+00A3	0xA3
¤	Symbole monétaire	U+00A4	0xA4
¥	Yen	U+00A5	0xA5
	Barre verticale discontinue	U+00A6	0xA6
§	Symbole paragraphe	U+00A7	0xA7
¨	Tréma	U+00A8	0xA8
©	Symbole copyright	U+00A9	0xA9
^a	Indicateur ordinal féminin	U+00AA	0xAA
«	Guillemet ouvrant	U+00AB	0xAB
¬	Négation (Symbole non logique)	U+00AC	0xAC
	Trait d'union conditionnel	U+00AD	0xAD
®	Marque déposée	U+00AE	0xAE
¯	Macron	U+00AF	0xAF
°	Symbole degré	U+00B0	0xB0
±	Plus ou moins	U+00B1	0xB1
²	Exposant deux	U+00B2	0xB2
³	Exposant trois	U+00B3	0xB3
´	Accent aigu	U+00B4	0xB4
µ	Symbole micro	U+00B5	0xB5
·	Point médian	U+00B7	0xB7
¸	Cédille	U+00B8	0xB8
¹	Exposant un	U+00B9	0xB9
º	Indicateur ordinal masculin	U+00BA	0xBA
»	Guillemet fermant	U+00BB	0xBB
¼	Fraction un-quart (un divisé par quatre)	U+00BC	0xBC
½	Fraction un-demi (un divisé par deux)	U+00BD	0xBD
¾	Fraction trois-quart (trois divisé par quatre)	U+00BE	0xBE
¿	Point d'interrogation culbuté	U+00BF	0xBF
÷	Obélus	U+00F7	0xF7

Les combinaisons de caractères suivantes sont également interdites :

Caractère	Description	UTF-8 Code	ISO 8859-1 Code
--	Trait d'union-signes moins, trait d'union-signes moins	U+002DU+002D	0x2D0x2D
/*	Barre oblique, astérisque	U+002FU+002A	0x2F0x2A
&#	Esperluette, croisillon	U+0026U+0023	0x260x23